COMMISSION DE LA CULTURE

ÉTUDE DE L'IMPACT CULTUREL, SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES ACTUELLES SUR L'AVENIR DU QUÉBEC COMME SOCIÉTÉ DISTINCTE

Septembre 1985

ASSEMBLÉE NATIONALE

Secrétariat des commissions

Québec, le 23 septembre 1985

Monsieur Richard Guay, Président
Assemblée nationale
Bureau 119
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de présenter le rapport de la Commission de la culture qui a procédé à l'étude de l'impact culturel, social et économique des tendances démographiques actuelles sur l'avenir du Québec comme société distincte.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Richard D. French

Le Président de la Commission
Richard D. French

Le Vice-président de la Commission
Jean-Paul Champagne

Hôtel du Parlement
Bureau 4
Québec (Québec)
G1A 1A4
(418) 643-2722
Télex 051-2216

TABLE DES MATIÈRES

Lettre de présentation au Président de l'Assemblée nationale 3

Mandat 9

Membres de la Commission de la culture 11

Avant-propos du Président de la Commission 13

Remerciements 20

Le Québec à la croisée des chemins démographiques

1. UNE VÉRITABLE RÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE 23

2. LA SITUATION DU QUÉBEC 26

2.1 De la surfécondité à la sous-fécondité 26
2.2 De l'immigration nette à l'émigration nette 27

3. LES PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES POUR LE QUÉBEC 32

3.1 La mortalité 32
3.2 La fécondité 33

3.2.1 Une chronologie instructive 34
3.2.2 Les causes de la dénatalité 35
3.2.3 La montée de la stérilité volontaire 36
3.2.4 L'enquête de 1984 sur la fécondité 37
3.2.5 La fécondité future 38

3.3 Les mouvements migratoires 40

4. L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION DU QUÉBEC D'ICI L'AN 2006 43

4.1 Vers la dépopulation et le vieillissement accéléré 43
4.2 Démographie et communautés linguistiques 46
4.3 La situation particulière du Québec 48

5. QUEL EST LE JUSTE CRITÈRE DU DÉCLIN DÉMOGRAPHIQUE ? 50

6. LES RAISONS DE L'INDIFFÉRENCE 52

7. UNE VISION PLUS RÉALISTE DU VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE 54

7.1 Des motifs d'inquiétude 54
7.2 La question fondamentale 55

8. LA DÉNATALITÉ RÉDUIT-ELLE LE CHÔMAGE ? **58**

8.1 L'évolution de la population active 59
8.2 La dénatalité et le diptyque consommation-investissement 61
8.3 Dénatalité, chômage immigration 65

9. DES INSTITUTIONS ET DES RÉGIONS FACE AU DÉCLIN **67**

9.1 La C.E.C.M. ET LA C.E.P.G.M. 68
9.2 La C.U.M. et la région métropolitaine de Montréal 71
9.3 La Communauté urbaine de Québec 77
9.4 L'évolution démographique des régions administratives du Québec 79
9.5 L'Association des anglophones de l'Estrie 82
9.6 La Société nationale des Québécois de l'Outaouais 84

10. LE QUÉBEC AU SEIN DU CANADA ET DE L'AMÉRIQUE DU NORD **86**

10.1 Le Québec au sein du Canada 86
10.2 Le Québec en Amérique du Nord 87

11. L'INDISPENSABLE POLITIQUE DE POPULATION **91**

11.1 De l'avalanche à la structure par âge 91
11.2 Les objectifs et les moyens d'une politique de population 93

11.2.1 L'émigration 94
11.2.2 L'immigration 97
11.2.3 La fécondité 102

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS **106**

NOTES **113**

ANNEXE I - Avis de consultation
ANNEXE II - Liste des mémoires déposés
ANNEXE III - Liste des personnes ayant été entendues

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

TABLEAU 1 - Les composantes de l'accroissement de la population du Québec, 1961-1984 (en milliers) 28

TABLEAU 2 - La population du Québec de 1976 à 2006, selon le scénario faible du B.S.Q. de juin 1984 (en milliers)

- La répartition par grand groupe d'âge (en %) et le rapport de dépendance pondéré 44

TABLEAU 3 - Population des régions administratives du Québec, 1971-2006 (en milliers), selon le scénario "faible" du B.S.Q. de juin 1984 80

FIGURE 1 - L'évolution du solde migratoire au Québec de 1967 à 1984 29

MANDAT

Le 13 juin 1984, la Commission de la culture
se donnait le mandat suivant:

"Étudier l'impact culturel, social et économique des tendances démographiques actuelles sur l'avenir du Québec comme société distincte, notamment:

1. les réactions des spécialistes au document gouvernemental: L'évolution de la population du Québec et ses conséquences, février 1984;

2. la situation démographique de Montréal et des autres régions;

3. les politiques démographiques adoptées dans d'autres pays."

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA CULTURE

Le président

M. Richard D. French (Westmount)

Le vice-président

M. Jean-Paul Champagne (Mille-Îles)

Les membres

M. Gilles Baril (Rouyn-Noranda--Témiscamingue)
M. Yves Blais (Terrebonne)
M. Claude Dauphin (Marquette)
M. Réjean Doyon (Louis-Hébert)
M. Michel Gauthier (Roberval)
M. Roma Hains (Saint-Henri)
Mme Louise Harel (Maisonneuve)
M. David Payne (Vachon)
M. Jérôme Proulx (Saint-Jean)

Les autres députés ayant déjà été membres de la Commission

M. Jean-Paul Bordeleau (Abitibi-Est)
M. Raymond Brouillet (Chauveau)
Mme Huguette Lachapelle (Dorion)

La secrétaire

Mme Marie Tanguay

L'expert-conseil

M. Georges Mathews, économiste-démographe à l'Institut national de la recherche scientifique

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION

"Ces gens sont d'une race qui ne sait pas mourir."

Lorsque Félix-Antoine Savard se faisait l'écho de Louis Hémon en écrivant ces mots, il était loin de s'imaginer la transformation que "la race" allait subir. En même temps qu'une prise de conscience et une affirmation de vitalité que Savard souhaitait ardemment, sont apparus d'autres attitudes et comportements qui allaient révolutionner la conception traditionnelle de la survivance.

Quelque trente ans après la publication de Menaud : Maître-draveur, le Québec connaissait la baisse de fécondité la plus rapide au monde ; de 1960 à 1972, le taux de fécondité y a diminué de 55 %. En 1960, le Québec avait l'un des taux de fécondité les plus élevés de tout l'Occident; aujourd'hui, son taux de fécondité est l'un des plus faibles du monde.

Au moment où le renforcement de son caractère français semble en bonne voie de se réaliser, le Québec se trouve devant un nouveau défi, d'ordre social celui-là : la préservation à moyen terme d'une masse critique de Québécois. "Au pays de Québec", tout a changé.

Dans toutes les hypothèses le moindrement vraisemblables touchant l'avenir démographique du Québec, la proportion de ceux et celles parmi nous qui ne parleront pas le français diminue inexorablement. Ne sommes-nous donc pas prêts à accueillir un nombre croissant de nouveaux venus d'autres pays et d'autres provinces canadiennes ? N'en va-t-il pas de la pérennité d'une société distincte et n'en va-t-il pas des intérêts des francophones de vieille souche qui constituent le noyau de cette société ? Ou encore, voulons-nous une société de plus en plus uniforme, de plus en plus petite, de plus en plus vieille?

La question linguistique a largement dominé les débats publics des quinze dernières années et, soit dit en passant, l'analyse démographique n'a pas été étrangère à ces débats. S'il est irréaliste de s'attendre à ce que la question démographique occupe la même place, les enjeux sont tels qu'il ne serait quand même pas déraisonnable de le souhaiter.

Telle est la problématique que la Commission de la culture de l'Assemblée nationale voulait examiner lorsqu'elle s'est donné le mandat

d'étudier "Le Québec à la croisée des chemins démographiques". La réforme parlementaire de 1984 invitait les commissions à entreprendre des mandats d'initiative à la suite d'une entente entre la majorité des représentants des deux groupes parlementaires en présence au sein d'une commission donnée.

La Commission de la culture réfléchissait aux problèmes de population même avant la publication, en avril 1984, du rapport du Secrétariat au développement social, L'évolution de la population du Québec et ses conséquences. Après cet événement, la Commission a décidé de mener une consultation générale et d'effectuer des recherches et des analyses à ce sujet.

Notre but était d'alimenter le débat et de proposer certaines politiques suffisamment précises.

Pour ce qui est de nos recommandations, cependant, il y a une lacune de taille. Les réalités de la vie ne se découpent pas toujours selon les huit secteurs de compétence des commissions parlementaires de l'Assemblée nationale. Comme la fécondité relève de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, nous n'avons fait aucune recommandation dans ce domaine ; nous avons limité nos recommandations

au domaine de notre compétence, soit celui des mouvements migratoires, qui constituent un volet indispensable de toute future politique de population.

Ce n'est pas la première fois qu'on discute d'une politique de population dans les cercles "officiels". Le gouvernement Lévesque et le gouvernement Bourassa l'ont étudiée sans pour autant l'adopter explicitement. La Commission de la culture croit que c'est une idée "dont l'heure est venue". Nous espérons que notre rapport contribuera à faire avancer le débat et à modifier des attitudes et des politiques. À cet égard, nous attendons avec intérêt l'annonce de la politique gouvernementale de la famille, promise pour cet automne.

Entre l'adoption de notre mandat en juin 1984 et la publication de notre rapport, plus d'un an s'est écoulé. Je me dois d'abord de remercier mes collègues actuels et passés de la Commission de la culture, qui ont trouvé dans leurs horaires chargés, et pendant une saison politique particulièrement mouvementée, le temps d'assister fidèlement aux séances de consultation publique et de lire les mémoires reçus. Les vice-présidents successifs de la Commission, M. Raymond Brouillet, député de Chauveau, et M. Jean-Paul Champagne, député de Mille-Îles, m'ont offert une collaboration exemplaire, et je leur en suis profondément recon-

naissant. Leur leadership et leurs conseils ont grandement aidé à conserver l'atmosphère extrêmement cordiale qui a régné tout au long de notre mandat d'initiative.

Au nom de la Commission, j'aimerais remercier tous ceux et toutes celles qui ont soumis des mémoires à la Commission ou qui ont gracieusement fourni en personne leur expertise aux parlementaires. Les traces de leur contribution se retrouvent tout au long de ce rapport. C'est la manière la plus éloquente pour les membres de la Commission de reconnaître leur apport à ce travail.

Il convient également de mentionner la participation des trois personnes qui ont le plus contribué, en temps et en compétence professionnelle, aux travaux de la Commission pendant ce mandat d'initiative. M. Georges Mathews, économiste et démographe à l'Institut national de la recherche scientifique (section Urbanisation), a agi comme expert-conseil au service de la Commission avec une extraordinaire efficacité ; sa connaissance du sujet, sa faculté d'analyse, sa patience et son aptitude pour la vulgarisation de problèmes complexes ont été de précieux atouts. Mme Marie Tanguay, secrétaire de la Commission, et Mme Liette Dupuis, agente de secrétariat, ont géré ses opérations dans la poursuite du mandat d'initative avec un mélange parfait de débrouillardise et de

bonne humeur ; sans elles, le travail n'aurait pu être complété. À tous les trois, les membres de la Commission offrent leurs plus sincères remerciements.

Enfin, le président de la Commission tient à remercier le Président de l'Assemblée nationale pour son appui et ses conseils à certains moments critiques de ce mandat d'initiative.

Richard D. French
Président de la Commission de la culture

REMERCIEMENTS

Nous voulons exprimer notre reconnaissance à tous ceux et celles qui ont participé à la production du rapport.

Il importe de remercier plus particulièrement Mme Liette Dupuis, du Secrétariat des commissions parlementaires, et Mme Sylvie Cloutier, de l'Institut national de la recherche scientifique (section Urbanisation), pour l'ampleur du travail qu'elles ont accompli.

Nous désirons aussi remercier la Direction des communications de l'Assemblée nationale et le Service de reprographie du ministère des Communications qui ont contribué à la réalisation du présent rapport.

Marie Tanguay
Secrétaire de la Commission de la culture

LE QUÉBEC À LA CROISÉE
DES CHEMINS DÉMOGRAPHIQUES

1. UNE VÉRITABLE RÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

Depuis cent cinquante ans l'Occident croît démographiquement et économiquement. La grande crise des années trente n'a marqué qu'une pause dans ce mouvement de fond. Après la Deuxième Guerre mondiale, le baby boom a contribué à cette exceptionnelle période de prospérité que l'économiste français Jean Fourastié a baptisée "les trente glorieuses".

Nous assistons aujourd'hui à la fin de cette ère démographique, une fin abrupte et inattendue. Il y a vingt ans, aucun démographe, aucun économiste, aucun sociologue n'aurait cru possible la situation démographique à laquelle sont aujourd'hui confrontés presque tous les pays occidentaux et qui se résume par la diminution continue de la fécondité. À vrai dire, l'Occident n'a jamais connu une telle situation. Commencée entre 1960 et 1964, la dénatalité y a entraîné la fécondité vers des niveaux qui auraient paru relever de la démographie-fiction, il y a à peine quelques années.

Les démographes venus témoigner devant la Commission ont rappelé qu'il faut en moyenne 2,1 enfants par femme pour assurer à terme la stabilisation du nombre d'habitants, pour autant que le solde migratoire soit nul (ce qui est le cas lorsque le nombre d'immigrants est égal au nombre d'émigrants). C'est vers 1971-1972 que ce seuil de 2,1 a été franchi, et le nombre de naissances a tellement baissé que les indices annuels de fécondité de plusieurs pays occidentaux gravitent maintenant autour de 1,5 enfant par femme : en 1983, la fécondité de l'ensemble de la Communauté économique européenne se situait à environ 1,55[1]. Jamais une si faible fécondité n'a duré si longtemps sur un espace si vaste. Et cette baisse de la fécondité ne semble pas encore terminée, puisque l'Allemagne fédérale en est à 1,27 en 1984.

La rapidité de cette évolution a creusé un fossé entre la théorie et la réalité. Pendant toute cette période de la dénatalité, la question qui a le plus retenu l'attention était celle-ci : croître ou ne pas croître ? Et l'on a discuté sans fin des mérites respectifs d'une population stationnaire et d'une population croissante. Ces discussions paraissent aujourd'hui dépassées : les tendances actuelles ne mènent pas à la stabilisation, mais à la dépopulation. Déjà, l'Allemagne fédérale, l'Autriche, le Danemark, la Suède et la Hongrie ont des populations déclinantes et plusieurs autres pays sont à la veille d'emprunter le même sentier.

On comprend donc que ces pays ne se soient pas présentés à Mexico, lieu de la seconde conférence mondiale sur la population en août 1984, avec la même assurance qu'à Bucarest, lieu de la première en 1974. À Mexico, l'accent a été mis, comme il se devait, sur la rapide croissance démographique des pays du Tiers-Monde. Mais l'Allemagne fédérale, la France, la Belgique et les Pays-Bas y ont aussi fait allusion à leur propre situation démographique : l'indifférence cède peu à peu la place à l'inquiétude, face aux conséquences économiques et sociales probables du vieillissement et de la dépopulation. L'inquiétude demeure pour le moment un sentiment minoritaire, mais les choses n'en resteront pas là.

QUELQUES DÉFINITIONS UTILES

Les taux de natalité et de mortalité

Si l'on divise le nombre de naissances qui se produisent au cours d'une année dans un pays donné par la population de ce pays, on obtient le taux de natalité. En 1982, par exemple, il était de 1,50 % en France et de 1,44 % au Québec : le nombre de naissances représentait donc en France 1,5 % de la population, et un peu moins au Québec. Si l'on rapporte le nombre de décès à la population totale, on obtient le taux de mortalité. Toujours en 1982, il était de 1,0 % en France et de 0,8 % au Québec.

La différence entre ces deux taux représente le taux d'accroissement naturel. En l'absence de mouvements migratoires, il indique si la population augmente ou diminue. L'immigration ou l'émigration accentue ou freine l'accroissement naturel.

L'indice synthétique de fécondité

Toutefois le taux de natalité, bien qu'utile, est une mesure grossière de la fécondité réelle d'une population : il ne révèle pas vraiment le nombre réel d'enfants qu'ont les femmes en âge de procréer. Par exemple, un taux de natalité de 2 % peut signifier soit une fécondité élevée, si la population ne comprend pas beaucoup de jeunes femmes, soit une faible fécondité dans le cas contraire. Par conséquent, le taux de natalité ne permet pas par lui-même de répondre à la question cruciale : dans quel sens évoluera la population à moyen et long termes si la fécondité demeure stable ? Pour y répondre, il nous faut un indice de fécondité qui ne soit pas influencé par la structure par âge de la population.

Cet indice existe et s'appelle l'indice synthétique de fécondité, qui est la somme de tous les taux (féminins) de fécondité par âge au cours d'une année. Il représente donc le nombre moyen d'enfants que les jeunes femmes auraient au cours de leur vie si ces taux de fécondité par âge demeuraient constants. Pour assurer à moyen terme le renouvellement des générations, c'est-à-dire la stabilisation démographique, l'indice synthétique de fécondité doit se maintenir à 2,1 enfants par femme. Pourquoi pas 2,0 enfants ? Parce qu'il naît un peu plus de garçons que de filles et qu'il y a encore une légère mortalité chez les jeunes.

Cela signifie donc que si l'indice synthétique de fécondité se maintient longtemps sous la barre des 2,1, la baisse de population est inévitable, à moins de compenser par une immigration nette.

2. LA SITUATION DU QUÉBEC

2.1 De la surfécondité à la sous-fécondité

Le Québec n'est pas resté à l'écart de cette évolution, bien au contraire. En matière de fécondité le Québec détient en fait deux records : celui de la fécondité la plus élevée dans le passé, surtout au siècle dernier, et celui de la diminution la plus rapide dans les années récentes. En 1960, le Québec avait une des fécondités les plus élevées de tout l'Occident, soit près de quatre enfants par femme. De 1960 à 1972, la fécondité a baissé de 55 % : il n'y a pas d'équivalent d'une baisse aussi rapide ailleurs dans le monde. De 1972 à 1979 une relative stabilisation se produit, à un niveau voisin de 1,8 enfant par femme. Mais en 1980 un nouveau mouvement de baisse s'amorce.

Au moment de la rédaction du rapport du Secrétariat au développement social, L'évolution de la population du Québec et ses conséquences, qu'a rendu public le ministre Camille Laurin en avril 1984, la fécondité s'élevait à 1,7 enfant par femme. La projection démographique la plus faible de ce rapport est fondée sur une fécondité de 1,6 enfant par femme[2]. Or dans les faits, la fécondité atteignait 1,465 en 1983 et 1,46 en 1984, soit le troisième plus faible niveau du monde, après ceux de l'Allemagne fédérale et du Danemark. À l'évidence, la situation demeure mouvante.

La courbe des naissances traduit évidemment ce parcours : 142 000 en 1960 et 88 000 en 1972. Après une légère remontée, la courbe baisse de nouveau après 1979, atteignant 87 700 en 1983 et 87 800 en 1984. Cette baisse se produit alors même que le nombre d'hommes et de femmes de 20 à 30 ans, qui sont les âges les plus féconds, n'a jamais été si élevé au Québec. La possibilité d'un mini baby boom au cours des années quatre-vingt, que certains démographes prévoyaient, s'est rapidement estompée.

La fécondité québécoise se situe depuis 1971 sous le seuil du renouvellement des générations et s'en éloigne de plus en plus. 1985 marquera donc la quinzième année consécutive d'une fécondité en-dessous de ce seuil. Telle est la situation actuelle.

2.2 De l'immigration nette à l'émigration nette

Depuis vingt ans, les courants migratoires jouent également un rôle fondamental dans l'évolution démographique. L'économie du Québec est ouverte et les mouvements migratoires y sont importants. Le Québec accueille des immigrants de l'étranger et des Canadiens des autres provinces ; des Québécois vont s'installer en Ontario ou dans l'Ouest canadien et, de façon moins fréquente, dans d'autres pays. Les vingt années qui ont suivi la fin de la Deuxième Guerre ont vu le Québec gagner à ces échanges : jusqu'en 1966, le solde migratoire global du Québec s'est avéré positif.

Mais le déplacement continu vers l'Ouest du centre économique du pays (et du continent) a revêtu une double signification démographique : non seulement les migrations interprovinciales allaient-elles devenir fortement négatives après 1966, mais le solde international s'est mis à diminuer après 1970. Le solde international demeure toujours positif, mais il est loin de compenser les pertes interprovinciales. Depuis 1966, le solde migratoire global du Québec est négatif et, depuis 1971, la perte annuelle se situe en moyenne autour de 11 000 (voir le tableau 1). Comme l'ont souligné Evelyne Lapierre-Adamcyk et Jacques Légaré, qui représentaient le Groupe de recherche sur la démographie québécoise de l'Université de Montréal, l'émigration est une composante majeure de la scène québécoise.

Le Québec étant ce qu'il est, on doit greffer aux raisons économiques des considérations d'ordre culturel. Car les divers groupes sociolinguistiques n'ont pas tous la même prédisposition (ou capacité) à

TABLEAU 1

Les composantes de l'accroissement de la population du Québec, 1961-1984 (en milliers)

	Population au début de la période	Naissances annuelles	Décès annuels	Solde migratoire annuel	
				international	interprovincial
1961-1966	5259,2	132,1	37,8	12,4	- 4,0
1966-1971	5780,8	101,2	39,7	18,1	-24,5
1971-1976	6027,8	92,2	42,9	9,1	-15,5
1976-1981	6234,4	97,5	43,3	11,3	-31,3
1982 (P)	6460,5	90,8	43,5	13,7	-28,3
1983 (P)	6493,2	87,7	44,4	8,6	-19,3
1984 (P)	6525,9	87,8	46,0	6,9	-12,3
1985 (P)	6562,3				

Sources : Secrétariat au développement social, L'évolution de la population du Québec et ses conséquences; Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec; Registre de la population du Québec.

(P) : Estimations postcensitaires provisoires.

FIGURE I

L'évolution du solde migratoire au Québec de 1967 à 1984

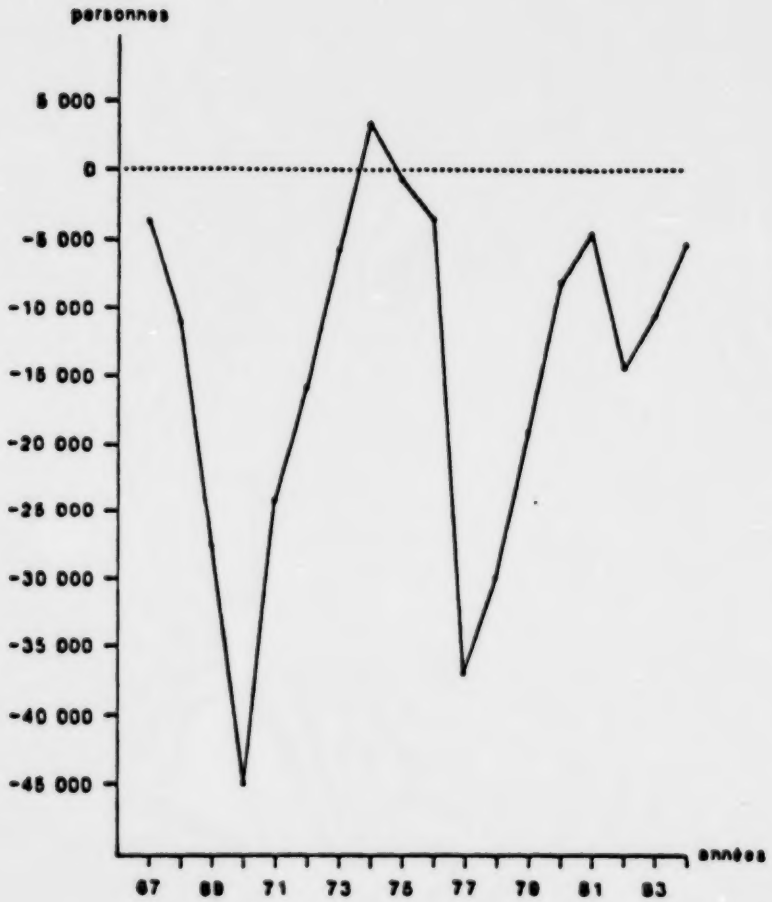

Sources des données : Statistique Canada et Direction de la recherche du M.C.C.I.

Cartographie INRS

bouger. Jacques Henripin a rappelé devant la Commission que "ceux qui s'en vont, ce sont surtout des anglophones et des allophones". Depuis 1971, en fait, le solde migratoire des anglophones dépasse celui du Québec dans son ensemble : en d'autres mots, l'émigration nette des anglophones explique en bonne partie le solde migratoire négatif du Québec, et lorsque cette émigration s'accentue, cela se répercute sur le solde global du Québec.

Cela s'est d'ailleurs produit après 1976 : les départs d'anglophones ont augmenté et les arrivées ont diminué. La migration interprovinciale nette des anglophones (selon le critère de la langue maternelle) est ainsi passée d'environ -52 000 au cours de la période 1971-1976 à -106 000 au cours des cinq années subséquentes, alors que le solde interprovincial total passait de -62 000 à -142 000.

À la suite de ces divers mouvements, l'importance démographique relative des francophones s'est accrue au Québec depuis 1976. Les Québécois de langue maternelle française représentaient 82,4 % de la population totale en 1981, au lieu de 81,1 % en 1976, tandis que le groupe anglophone est passé de 12,8 à 11,1 %. Cette dernière baisse, Jacques Henripin l'a rappelé, représente une nette accélération de la tendance historique : "La baisse du pourcentage des personnes de langue maternelle anglaise n'est pas nouvelle ; elle se poursuit depuis 1931 et sans doute depuis 1871. Mais cette baisse séculaire s'est très fortement accentuée depuis 1971"[3].

Les données annuelles sur le solde migratoire indiquent une nette amélioration depuis 1980. Anatol Romaniuc, directeur de la division de la démographie à Statistique Canada, et le ministre québécois des Communautés culturelles et de l'Immigration, M. Gérald Godin, en ont fait état devant la Commission. La moyenne annuelle des cinq dernières années s'élève à environ -9 000, ce qui est un peu moins défavorable que l'hypothèse migratoire sous-tendant le scénario le plus pessimiste du document Laurin. Nous en sommes redevables au solde interprovincial,

nettement moins négatif aujourd'hui. Il apparaît même possible en fait que le solde migratoire global du Québec soit légèrement positif en 1985 : c'est ce qu'indiquent les données pour les cinq premiers mois de 1985. Mais on ne peut extrapoler à partir d'une si courte période.

Cette amélioration signifie notamment que l'émigration nette des anglophones est en recul. Un simple calcul indique cependant qu'elle demeure encore importante. La Commission note en effet que si la proportion d'anglophones dans les entrées et sorties interprovinciales n'a pas changé au cours des dernières années, le niveau de l'émigration nette touchant ce groupe linguistique se situait récemment entre quinze et vingt mille personnes, sur une base annuelle. Il faut bien sûr attendre les résultats du recensement de 1986 avant de se prononcer de manière plus définitive, mais ce dernier indiquera presque certainement un poids accru des francophones au Québec.

Au-delà cependant de la simple description linguistique des émigrants, on ne sait pas précisément ce qui les incite à partir. Evelyne Lapierre-Adamcyk et Jacques Légaré ont insisté sur cette lacune majeure : "L'émigration est sans contredit le phénomène démographique le moins bien connu... on connaît très mal les caractéristiques de ceux qui partent ainsi que les raisons qui les motivent". Il faudra corriger cette lacune, tout comme il faudra mieux connaître les caractéristiques des immigrants qui décident de rester ici.

Les dernières années ont également vu l'émergence d'une nouvelle immigration au Québec (et au Canada aussi); les sources européennes traditionnelles semblent plus ou moins taries et ont laissé la place à l'Asie et à l'Amérique latine. C'est ainsi que l'Italie, la Grèce et le Portugal ne comptent presque plus dans l'immigration au Québec : ils sont aujourd'hui remplacés, entre autres, par le Vietnam et Haïti (notamment à cause de l'accueil fait aux réfugiés). Le caractère multiethnique du Québec s'en trouve renforcé.

3. LES PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES POUR LE QUÉBEC

Quel est l'avenir démographique du Québec ? La réponse à cette question dépend des hypothèses que l'on fait au sujet de l'évolution future de la fécondité, de la mortalité et des mouvements migratoires. Les instituts statistiques publient après chaque recensement une série de perspectives démographiques, chacune reflétant un scénario particulier. La Commission se propose de choisir celui qui semble le plus probable dans les circonstances et avec les politiques actuelles.

Une projection démographique comporte par ailleurs un élément de certitude : si les variables démographiques empruntent à peu près le sentier qui leur a été assigné, l'évolution de la population globale et de la structure par âge se conformera inévitablement à ce qui a été projeté. On ne peut pas échapper à la dynamique démographique, et c'est pour cette raison que l'opinion publique doit être saisie à l'avance de l'impact de l'évolution démographique future.

3.1 La mortalité

Les perspectives quant à la mortalité se situent généralement dans un corridor étroit. Il est vrai qu'après 1976 l'espérance de vie* a effectué au Québec et dans toute l'Amérique du Nord un bond imprévu : en 1981, elle s'élevait au Québec à 71,0 années pour les hommes et à 78,7 années pour les femmes. Les plus récentes perspectives démographiques ont donc corrigé à la hausse l'évolution future de l'espérance de vie, même si on ne peut extrapoler sur vingt ans le rythme de progression qui a caractérisé la période 1976-1981.

---

* L'espérance de vie à la naissance représente le nombre moyen d'années que des enfants nés aujourd'hui peuvent s'attendre à vivre si les taux de mortalité par âge ne changent pas.

Les perspectives récentes du Bureau de la statistique du Québec projettent pour 2001 une espérance de vie de 73,5 ans pour les hommes et de 82,2 ans pour les femmes. Ce n'est pas de la science-fiction mais cela dépasse tout de même les niveaux les plus élevés d'aujourd'hui (détenus par l'Islande). Ce qu'il faut surtout retenir, c'est que les progrès de l'espérance de vie dépendent maintenant du recul de la mortalité après 65 ans. Ils accentuent dorénavant, de façon modeste mais non négligeable, le vieillissement de la population.

3.2 La fécondité

L'évolution future de la fécondité apparaît plus difficile à cerner que celle de la mortalité et, par conséquent, la gamme des opinions à ce sujet est plus large. Cependant, la majorité des spécialistes la situeraient également dans un corridor assez étroit. Peu de démographes croient à une remontée significative prochaine de la fécondité. Autrement dit, le seuil du renouvellement des générations (2,1 enfants par femme) n'est pas en vue. Par ailleurs, certains considèrent que la baisse de la fécondité est terminée. Les démographes québécois que la Commission a entendus sont de cet avis : ils estiment probable une légère remontée de la fécondité québécoise, dont le faible niveau actuel refléterait en partie des phénomènes transitoires.

Il n'est pas indifférent pour l'avenir du Québec que sa fécondité se stabilise à 1,8 ou à 1,4 enfant par femme. Et à ce sujet la Commission s'interroge : la fécondité québécoise a-t-elle vraiment atteint son seuil de stabilisation ? Comme l'ont souligné avec force Jacques Légaré et Evelyne Lapierre-Adamcyk, le Québec participe au mouvement général : tout l'Occident connaît une fécondité qui se situe sous le seuil du renouvellement des générations. En ce moment, presque tous les pays occidentaux connaissent la fécondité la plus faible de leur histoire,

exception faite des années de guerre. En fait, plusieurs pays européens connaissent de nouvelles baisses depuis 1982 (comme le Québec d'ailleurs) et peu d'indices laissent croire à une stabilisation. À cet égard, la mécanique de la dénatalité gagne à être démontée.

3.2.1 Une chronologie instructive

La Commission estime que l'analyse de la chronologie de la dénatalité permet de prendre ses distances par rapport à certaines explications superficielles. Ainsi la dénatalité devient importante vers 1963. Elle coïncide donc avec l'apparition de la pilule contraceptive. Mais on aurait tort d'établir un lien mécanique entre les deux phénomènes. Songeons que, de 1964 à 1968, la fécondité a chuté d'un tiers au Québec, soit la baisse la plus radicale que l'histoire ait connue à ce jour en temps de paix. Or il n'y avait ni mot d'ordre, ni campagne organisée et de plus la pilule n'était pas encore facilement disponible. L'enquête menée en 1971 par Jacques Henripin et Evelyne Lapierre-Adamcyk sur la fécondité des Québécoises mariées a révélé que près de 65 % des femmes mariées de moins de 35 ans utilisaient à ce moment des méthodes contraceptives traditionnelles ou n'en utilisaient pas du tout[4] : le taux d'utilisation de la pilule anovulante n'était que de 31 % dans cette catégorie d'âge, douze ans après la commercialisation de ce nouveau moyen contraceptif.

La pilule n'a pas provoqué la révolution démographique : elle a certes permis à une certaine proportion de couples de n'avoir que le nombre d'enfants désirés, mais elle n'explique pas la chute dans ce nombre après 1963, phénomène qui dépasse largement en importance celui des naissances non souhaitées. D'ailleurs, de façon plus générale, l'inexistence des méthodes modernes de contraception n'a pas empêché la baisse soutenue de la fécondité en Occident dans la seconde moitié du siècle dernier.

Ce qui vaut pour la pilule vaut également pour la législation sur le divorce et l'avortement. Ces deux derniers sont devenus beaucoup plus faciles à obtenir après les modifications législatives de 1969, contenues dans la célèbre "loi omnibus". C'est donc dire que l'essentiel de la baisse de la fécondité leur est antérieure. De plus, les années soixante-dix ont vu la stabilisation de la fécondité à environ 1,8 enfant par femme, alors que le nombre de divorces et d'avortements ne cessait de croître. Là aussi le lien n'est pas mécanique : une femme divorcée peut vouloir un autre enfant de son deuxième conjoint.

3.2.2 Les causes de la dénatalité

Comment expliquer alors la chute du nombre d'enfants désirés ? L'évolution des caractéristiques objectives des hommes et des femmes en explique une partie. Ainsi les femmes plus scolarisées et les couples dont les deux membres exercent un emploi ont traditionnellement moins d'enfants que les autres. Or les femmes sont de plus en plus scolarisées et de plus en plus nombreuses à occuper un emploi. Mais ces transformations dans le rôle joué par les femmes n'expliquent pas tout.

En effet, et Anatol Romaniuc a insisté sur ce point, <u>toutes</u> les catégories de femmes, des plus pauvres aux plus riches, des moins scolarisées aux plus instruites, des ménagères aux professionnelles, ont participé à ce vaste mouvement avec une égale intensité ou presque. D'où la disparition générale des familles nombreuses : un nombre élevé d'enfants entre en conflit avec les aspirations suscitées par la société de consommation et les possibilités qu'elle offre. Comme le disait Jacques Henripin : "Ce n'est pas tellement que le coût des enfants aujourd'hui est plus grand qu'autrefois par rapport aux revenus, c'est qu'il y a d'autres besoins qui se sont beaucoup développés..." Il s'agit bien sûr de besoins matériels mais également de nouvelles exigences quant à la qualité de vie. En fait, on peut considérer une faible fécondité comme une composante essentielle de la société de

consommation. Mais cette faible fécondité n'impliquait pas, jusqu'à la fin des années soixante-dix, une plus grande stérilité volontaire : le pourcentage de femmes qui n'ont pas eu d'enfant n'a guère varié pendant toute cette première phase de la dénatalité.

Nous sommes cependant entrés dans une nouvelle phase. D'une part, les caractéristiques objectives des jeunes adultes continuent toujours d'évoluer dans le même sens (scolarisation et participation au marché du travail) : le troisième enfant en devient de plus en plus marginal. "La norme devient vraiment la famille de deux enfants", c'est l'enseignement que tire Evelyne Lapierre-Adamcyk d'une enquête récente sur la fécondité. Si le quatrième enfant a été la victime des années soixante-dix, il semble donc que la décennie en cours menace le troisième. Mais s'ajoute à cela le phénomène, nouveau dans le contexte actuel, de la montée de ce que les Français nomment la stérilité volontaire, c'est-à-dire de la proportion des femmes qui n'auront pas d'enfant au cours de leur vie.

3.2.3 La montée de la stérilité volontaire

Parmi les femmes ayant quarante ans en 1981, environ 17 % n'avaient pas eu d'enfant. Nous sommes loin, comme le rappelle le Conseil du statut de la femme dans son mémoire, des taux atteints par les générations plus vieilles : presque 30 % des femmes ayant soixante-dix ans en 1981 n'avaient pas eu d'enfant. Et il arrive que l'on s'appuie sur ces chiffres pour mettre en doute la réalité de la crise démographique. Mais ce qui compte, évidemment, c'est le nombre <u>moyen</u> d'enfants que les diverses générations de femmes ont eu. Les femmes âgées d'aujourd'hui ont largement renouvelé leur génération parce qu'une proportion importante d'entre elles ont eu quatre enfants ou plus. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Une révolution démographique ne repose pas nécessairement sur la stérilité volontaire. Imaginons la situation suivante : toutes les familles ont un, mais un seul, enfant. Ce serait, même en l'absence totale de stérilité volontaire, une situation démographiquement et socialement dramatique. Rappelons, pour ceux qui jugeraient extravagante la référence à une telle sous-fécondité, que la fécondité des Allemandes de la R.F.A. se situait en 1984 à 1,10 enfant par femme (grâce à la fécondité des immigrantes, l'indice global passe à 1,27).

Mais en fait la stérilité volontaire joue actuellement au Québec un rôle de plus en plus important dans son évolution démographique, dont elle constitue une des facettes. La stérilité volontaire est en train de s'accroître rapidement et les indices récents laissent croire que 30 % des jeunes femmes d'aujourd'hui n'auraient pas d'enfant au cours de leur vie[5].

3.2.4 L'enquête de 1984 sur la fécondité

La longue baisse des indices annuels de fécondité signifie évidemment que les jeunes femmes d'aujourd'hui auront au cours de leur vie beaucoup moins d'enfants que les générations précédentes. Ainsi la génération québécoise de 1945, qui a quarante ans aujourd'hui, aura eu un peu moins de deux enfants en moyenne. Mais celle de 1955 qui a trente ans aujourd'hui, se destine vers une descendance finale moyenne de 1,7 enfant. Qu'en sera-t-il des jeunes femmes qui ont vingt ans aujourd'hui ?

Evelyne Lapierre-Adamcyk a remis à la Commission certains résultats de l'enquête menée en juin 1984 auprès d'un important échantillon de femmes canadiennes par le Groupe de recherche sur la démographie québécoise et une équipe de l'Université York. La somme du nombre moyen d'enfants déjà mis au monde et de ceux qui sont souhaités atteint environ 2,1 pour les femmes québécoises de moins de 45 ans. De plus, les jeunes femmes de 20 à 24 ans disent souhaiter 2,24 enfants en moyenne.

Il faut cependant apprécier les données d'enquête à la lumière de la réalité. Or depuis vingt-cinq ans, les femmes surestiment considérablement la descendance finale qui sera la leur en bout de piste, et n'échapperont pas à la règle dans cette dernière enquête. Par exemple, la proportion des jeunes femmes prévoyant avoir plus de deux enfants (35 % pour les 20-24 ans) n'a aucun lien avec la réalité que nous connaissons.

Ce qui ressort de ces données, et c'est un point fondamental, c'est la persistance et l'universalité du désir d'enfants. Ces données ne peuvent guère conforter la thèse de ceux qui ne voient dans la faible fécondité actuelle que l'aboutissement d'un cheminement intérieur. Ces données indiquent au contraire que la fécondité ploie aussi sous le poids des contraintes extérieures. Ces contraintes résultent de l'inadaptation des principales institutions sociales (marché du travail, école, fiscalité...) aux nouvelles réalités socio-économiques, la principale étant l'arrivée massive des femmes sur le marché de l'emploi.

3.2.5 La fécondité future

Ces contraintes extérieures doivent être prises en considération dans toute réflexion sur la fécondité future. Ainsi, la scolarisation et la présence féminines sur le marché du travail continueront de progresser. L'inadaptation des institutions risque donc de peser encore davantage sur la fécondité.

Il y a également le nouveau contexte économique dans lequel s'insèrent les jeunes à la sortie de l'école. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, la crise économique actuelle, qui a commencé dans la seconde moitié de 1981, n'a pas eu d'effet spécifique notable sur la fécondité des jeunes. Depuis 1980, les taux de fécondité des jeunes de moins de 25 ans n'ont pas davantage chuté que ceux des âges plus avancés. Mais l'effet reste probablement à venir : on voit mal comment le chômage

quasi endémique d'une proportion importante de jeunes pourrait ne pas toucher leur fécondité. Il est vrai que l'Amérique vit une reprise économique depuis le début de 1983, mais le chômage des jeunes demeure à 17-18 %. Cela incitera bon nombre de jeunes à retarder encore davantage la naissance des enfants qu'ils souhaitent. Mais nous savons que "later means less".

En fait, pour un nombre de plus en plus élevé d'hommes et de femmes, plus tard signifie trop tard. Non seulement la fertilité décline avec l'âge, mais l'époque actuelle accélère ce fait naturel. Le Conseil du statut de la femme note que l'utilisation prolongée du stérilet et les maladies transmises sexuellement accroissent le risque de stérilité. Une enquête américaine récente révèle que la proportion des jeunes couples qui étaient fonctionnellement stériles était passée de 4 % en 1965 à 11 % en 1982[6]. Le drame de la stérilité involontaire, qui condamne de plus en plus de gens à vivre malgré eux sans enfant, est en train de devenir un phénomène social important.

S'ajoute à ces facteurs mesurables le climat social. La pression du milieu joue également un rôle, difficilement mesurable, dans la fécondité. Elle jouait naguère en faveur de familles plutôt nombreuses ; aujourd'hui, ce serait plutôt le contraire. L'absence de données fermes commande la prudence à ce sujet, mais selon certains (dont la Confédération des organismes familiaux du Québec), les mères de trois jeunes enfants sont quelquefois confrontées aux regards étonnés de leurs concitoyens.

Tout cela étant, à quel niveau de fécondité peut-on s'attendre dans les années qui viennent ? Considérons le scénario suivant : 25 % des femmes n'ayant pas d'enfant, 20 % en ayant un, 50 % deux et 5 % trois. La Commission croit que ce scénario se situe dans la droite ligne des tendances actuelles et n'apparaît guère excessif. Or ce scénario

signifie une fécondité moyenne de 1,35 enfant par femme, hypothèse qui figure dans les plus récentes perspectives démographiques du B.S.Q. Jamais en tout cas une reprise significative spontanée de la fécondité n'aura paru si éloignée.

3.3. Les mouvements migratoires

Nous avons vu qu'après la pointe de 1977-1979, le solde migratoire du Québec s'est nettement amélioré : sur une base annuelle, il atteint -8 800 pour les cinq dernières années (1980-1984) et -10 300 pour les trois dernières. En l'absence d'un boom économique soutenu ou d'une récession prolongée, ou de changements de politique, le solde annuel devrait évoluer en moyenne à l'intérieur de ce corridor. Dire cela, c'est se prononcer indirectement sur l'avenir des migrations anglophones.

L'orientation des mouvements migratoires à venir au sein de la communauté anglophone donne lieu à des appréciations non seulement diverses, mais divergentes. Cela n'apparaît pas explicitement dans les perspectives démographiques élaborées par les organismes officiels (Bureau de la statistique du Québec ou Statistique Canada). Mais les anglophones constituent une partie très importante des mouvements migratoires qui touchent le Québec : parler des migrations futures, c'est forcément parler des migrations anglophones. Un scénario démographique dans lequel la migration nette devient de moins en moins négative implique en fait une émigration anglophone de plus en plus faible, sans qu'il y ait adéquation totale entre les deux : l'expérience passée montre que la migration anglophone serait négative même si le solde global du Québec était équilibré.

La Commission n'entend pas reprendre tout le débat concernant l'avenir démographique des anglophones. On peut simplement résumer les deux approches qui sont régulièrement présentées.

La première veut que les anglophones qui n'acceptent pas les nouvelles règles linguistiques et leurs conséquences ont déjà fait leur choix et ont déjà quitté le Québec : le plus gros de l'émigration serait derrière nous. Une preuve circonstancielle en serait la pénétration de plus en plus importante du français dans le milieu anglophone, qui se manifesterait notamment par un taux élevé de bilinguisme chez les jeunes adultes anglophones, comme l'indique le recensement. Alliance-Québec et les chercheurs du Conseil de la langue française (de manière plus informelle) ont adopté cette vision des choses, qui correspond en gros au scénario modéré des perspectives démolinguistiques de Jacques Henripin et Réjean Lachapelle[7].

La deuxième approche, se fondant davantage sur des enquêtes spécifiques, constate qu'il y a un malaise au sein de la communauté anglophone et souligne le désir d'une proportion élevée des jeunes anglophones de faire leur vie ailleurs. L'inévitable extension du processus de francisation, à l'intérieur des entreprises ou des communautés allophones, crée une nouvelle dynamique socio-linguistique, qui laissera dans son sillage une communauté anglophone plus restreinte du point de vue démographique. Les sociologues Calvin Veltman et Gary Caldwell[8] jugent cette approche plus réaliste. Celle-ci correspond par son esprit au scénario le plus pessimiste d'Henripin et Lachapelle.

Le recensement de 1986 devrait permettre de trancher dans un sens ou l'autre. Mais il y a accord sur l'idée que la migration touchant la communauté anglophone continuera d'être négative. Plusieurs anglophones, jeunes et moins jeunes, sont en fait confrontés à un dilemme : consentir un effort important pour être plus à l'aise au Québec ou consentir un effort, peut-être moins coûteux, pour s'intégrer ailleurs ?

Lorsqu'on analyse les mouvements migratoires, il faut prendre en considération non seulement l'émigration, mais aussi l'immigration. L'émigration des anglophones a diminué d'intensité au cours des années les plus récentes mais elle se fait dans un contexte de très faible

immigration : la perte nette annuelle de la communauté anglophone continue de dépasser la "moyenne historique" tout en étant moins importante qu'avant 1980. C'est une des raisons pour lesquelles le maintien pour le Québec d'un solde migratoire voisin de -9 000, en moyenne annuelle, apparaît réaliste pour la période qui nous mène au début du siècle prochain. Soulignons qu'il s'agit d'une moyenne : il y aura comme par le passé alternance entre bonnes et mauvaises périodes. Cette hypothèse signifie aussi que le Québec continuerait d'accueillir chaque année entre quinze et vingt mille immigrants internationaux.

On retrouve cette hypothèse de solde migratoire dans le scénario "faible" du B.S.Q., dans lequel la fécondité est fixée à 1,35 enfant par femme. Elle apparaît également plausible dans la mesure où la stagnation démographique est un facteur de stagnation économique. Car la stagnation et le déclin démographiques sont à nos portes.

4. L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION DU QUÉBEC D'ICI L'AN 2006

Les dernières données complètes sur la population proviennent du recensement de 1981. L'horizon de la Commission s'étend donc sur vingt-cinq ans. Du point de vue démographique ce n'est pas beaucoup (les enfants d'aujourd'hui seront presque tous vivants en 2041, par exemple), mais c'est suffisant pour constater l'ampleur des changements auxquels le Québec sera confronté. Le tableau 2 présente les résultats du scénario choisi.

4.1 Vers la dépopulation et le vieillissement accéléré

Depuis 1961 l'accroissement quinquennal de la population du Québec ne cesse de diminuer et cette tendance se poursuivra. Vers 1998, la population totale cessera de croître. Le fait même de la poursuite de la croissance en dépit de la faible fécondité et de l'émigration indique bien à quel point le Québec continue de bénéficier de l'élan procuré par le baby boom : c'est en 1985 que le groupe d'âge 20-34 ans atteint son sommet. Le nombre de naissances diminuera donc sans arrêt, alors que le nombre de décès ne cessera d'augmenter. Les deux courbes doivent se rencontrer en 2 003, année qui voit pour la première fois un surplus des décès sur les naissances. À cause de l'émigration nette, la population totale commence à diminuer quelques années plus tôt, en 1999.

Ainsi la dépopulation arrive avec la fin du siècle. La perspective d'une dépopulation "structurelle", par opposition à une baisse conjoncturelle temporaire, n'apparaît donc plus comme une vague possibilité lointaine. Notons que l'émigration nette rapproche le moment où la population passe de la croissance au déclin, mais elle n'en est pas la cause essentielle. Même sans déficit migratoire, la diminution de population se produira à relativement brève échéance avec la fécondité actuelle.

TABLEAU 2

1. La population du Québec de 1976 à 2006, selon le scénario "faible" du B.S.Q. de juin 1984 (en milliers)

	1976	1981	1986	1991	1996	2001	2006
0-14 ans	1 550	1 396	1 337	1 284	1 172	1 066	981
15-19 ans	666	620	476	435	462	424	390
20-24 ans	598	644	609	472	433	459	423
25-34 ans	1 030	1 137	1 218	1 233	1 074	912	902
35-44 ans	729	828	991	1 101	1 181	1 199	1 053
45-54 ans	677	682	688	786	942	1 048	1 125
55-64 ans	503	562	613	619	628	721	865
65-74 ans	319	370	407	456	500	508	519
75 ans et +	162	199	246	298	345	401	448
TOTAL	6 234	6 438	6 585	6 683	6 737	6 739	6 708

2. La répartition par grand groupe d'âge (en %) et le rapport de dépendance pondéré

	1976	1986	1996	2006
0-19 ans	35,5	27,5	24,3	20,4
20-44 ans	37,8	42,8	39,9	35,5
45-64 ans	18,9	19,8	23,3	29,7
65 ans et +	7,7	9,9	12,5	14,4
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0
Rapport de dépendance pondéré	0,90	0,76	0,78	0,75

Sources: 1. Bureau de la statistique du Québec, Perspectives démographiques régionales, Québec, juin 1984.

2. Calculs de la Commission.

Quand la fécondité baisse, la proportion des jeunes au sein de la population diminue, ce qui signifie la hausse de la proportion des personnes âgées. La dénatalité est le principal responsable du vieillissement de la population (d'où le célèbre aphorisme d'Alfred Sauvy : "croître ou vieillir"). Il ne faut donc pas s'étonner que dans ce scénario, le vieillissement se poursuive à une cadence plus rapide que dans les projections antérieures : le Québec a maintenant atteint le seuil de 10 % de personnes âgées et dans vingt ans, un Québécois sur sept aura plus de 64 ans. Et au-delà de cet horizon, il y aurait une accélération encore plus grande du processus du vieillissement, puisque les premières générations du baby boom arriveront à l'âge de la retraite vers 2011. Une personne âgée sur quatre, voilà ce que nous promettent à long terme les tendances démographiques actuelles.

Si l'on s'interroge tant sur les conséquences économiques du vieillissement démographique, c'est surtout parce que les personnes âgées sont largement dépendantes des prestations financières directes et indirectes de l'État, soit des programmes de sécurité du revenu ou du Régime des rentes du Québec, soit du réseau hospitalier ou du réseau d'hébergement du ministère des Affaires sociales. Le vieillissement signifie un coût accru pour ces divers programmes.

Bien sûr, les personnes âgées ne constituent pas la seule catégorie de dépendants, il y a aussi les jeunes. Il faut donc, pour mieux saisir l'évolution en cours, une mesure qui intègre à la fois le poids accru des personnes âgées et la moindre importance des jeunes. Le rapport de dépendance constitue une mesure classique, il indique le nombre total de dépendants (les jeunes de 0-19 ans et les personnes âgées de plus de 64 ans) par rapport au nombre de personnes ayant de 20 à 64 ans. Lorsque le rapport de dépendance diminue, le fardeau relatif des dépendants s'allège. Il faut cependant pondérer ce rapport brut pour qu'il reflète le fait que le coût social d'une personne âgée représente au moins le double du coût d'un jeune[9]. Le rapport de dépendance pondéré qui figure au tableau 2 tient compte de ce fait.

À cause de la dénatalité, ce rapport de dépendance a beaucoup décliné depuis 1961, mais ce mouvement est arrivé à sa fin. Le rapport de dépendance entre dans une période de stabilisation. Nous verrons plus loin que cette stabilisation peut s'avérer trompeuse.

4.2 Démographie et communautés linguistiques

Les perspectives de mouvements migratoires que nous avons esquissées signifient que l'évolution démographique à moyen terme non seulement ne menace pas, mais accentue le caractère francophone du Québec. D'une part, la population de langue maternelle française continuera de s'accroître pendant un certain temps ; d'autre part, le déclin de la population anglophone se poursuivra. Bien sûr, la communauté anglophone du Québec demeure et demeurera numériquement importante (820 000 personnes ayant l'anglais comme langue d'usage en 1981), elle est en fait la plus importante et la mieux organisée des minorités linguistiques canadiennes, mais elle est secouée par d'inquiétantes tendances démographiques (émigration, très faible fécondité et vieillissement accéléré).

Ainsi la fécondité des anglophones se situe à un niveau voisin de 1,25 enfant par femme, alors que celle des francophones s'établit à 1,50. Comme l'indique Alliance-Québec dans son mémoire : "Si l'on examine les données selon les groupes d'âge, cet état de choses devient encore plus intéressant comme phénomène. Ce sont les femmes entre 20 et 29 ans qui tirent de l'arrière comparativement à leurs homologues des autres groupes linguistiques". Quant au vieillissement accéléré, il provient en partie de la forte émigration des jeunes adultes : "Entre 1976 et 1981, plus du quart des jeunes adultes de 20 à 29 ans, dont la langue maternelle est l'anglais, ont quitté le Québec".

Comment s'étonner alors des inquiétudes exprimées par Alliance-Québec : "La diminution de nos effectifs menace notre capacité à maintenir les

institutions qui sont les piliers de notre communauté. Cette infrastructure d'écoles, d'institutions culturelles, d'établissements de santé et de services sociaux demeure le symbole concret d'une société". Il n'existe par contre aucune simulation détaillée de l'avenir démographique des anglophones basée sur les tendances actuelles. Jacques Henripin a cependant indiqué à la Commission que la communauté anglophone pourrait s'établir à environ 10 % de la population totale en l'an 2000, au lieu de 12,7 % en 1981. Et il ajoute : "Dans ces conditions, les francophones pourraient mettre une sourdine à leurs craintes. Si les choses continuent, ils formeront environ 86 % de la population du Québec et probablement plus de 75 % de la population de la région de Montréal vers l'an 2000".

Avec une telle évolution, Montréal sera certes en l'an 2000 plus francophone mais on pourra sans aucun doute y vivre en anglais, même si les emplois ne nécessitant pas la connaissance du français seront de plus en plus rares. Et avec les tendances actuelles dans l'immigration internationale, qui vont fort probablement se maintenir, la diversité culturelle sera à Montréal encore plus prononcée qu'aujourd'hui. L'évolution en cours ne menace donc pas le caractère multiculturel du Québec, plus précisément de la région montréalaise, où se concentrent la grande majorité des Anglo-Québécois et des communautés ethniques viables et bien organisées.

Soulignons que la diversité culturelle n'exclut pas l'intégration linguistique. C'est de ce côté que résidera la nouveauté, si l'on en croit Calvin Veltman et Gary Caldwell. Car les nouveaux immigrants et leurs enfants sont amenés à apprendre et à utiliser le français dans leur vie quotidienne. Ces deux sociologues attribuent à l'école un rôle de premier plan dans ce processus. Pour Caldwell, "à l'école élémentaire française, les jeunes francophones, anglophones et allophones sont en train de se socialiser dans la culture québécoise française de demain. Nous nous dirigeons vers l'école publique commune française, ce

qui sera un grand atout en terme de protection culturelle". Pointe à l'horizon une communauté francophone beaucoup plus diversifiée du point de vue ethnique, comme l'est actuellement la communauté anglophone. Selon Veltman, "les immigrants se plient de bonne grâce à leur situation nouvelle", et il en déduit que "l'immigration n'est pas en soi perturbatrice de l'équilibre linguistique québécois".

Mais il ne faudrait pas oublier que les anglophones et les francophones du Québec ont un point commun eu égard à leur démographie : l'évolution future de leur nombre dépend pour l'essentiel de leur propre comportement. Contrairement au reste de l'Amérique du Nord, ils ne peuvent compter sur les apports de l'extérieur pour raffermir suffisamment leur démographie. Nous touchons là à la situation particulière du Québec.

4.3 La situation particulière du Québec

Le Québec se distingue des pays européens puisqu'il ne fait pas encore face à la dépopulation. Mais il se distingue aussi du reste de l'Amérique du Nord, dont la croissance démographique demeure vigoureuse, à cause de l'immigration. De plus, les données dont a fait état Anatol Romaniuc indiquent que la fécondité québécoise est maintenant sensiblement inférieure à celle du reste du Canada. Pour les provinces à l'ouest du Québec, l'échéance de la dépopulation est fort lointaine. En fait, la démographie actuelle du Québec tient à la fois du modèle nord-américain, par la jeunesse relative de sa population (mais pas pour longtemps), et du modèle européen, par sa croissance anémique.

Cette situation n'est pas forcément confortable. Les pays européens, eux, sont tous dans le même bain : ils ont tous une démographie stagnante. La situation du Québec n'est donc pas comparable à celle de la Suède par exemple. Songeons que, selon les données d'Anatol Romaniuc,

le Québec représentait 30 % de la population canadienne en 1951, et n'en représentera plus que 24 % en 2006. C'est un élément dont il faudra tenir compte dans l'appréciation des tendances actuelles : le Québec n'est pas une île, et sa situation relative n'est pas sans conséquence.

5. QUEL EST LE JUSTE CRITÈRE DU DÉCLIN DÉMOGRAPHIQUE ?

La question qui intéresse bon nombre de gens et qui sous-tend l'ensemble de ce rapport est la suivante : faut-il s'inquiéter des tendances démographiques actuelles ? On peut émettre l'hypothèse que peu de gens seraient indifférents face à un déclin ininterrompu du nombre de Québécois. Mais le Québec ne sera confronté à ce déclin que d'ici une quinzaine d'années. Il faut donc reposer la question : faut-il s'inquiéter maintenant ?

Ce que tout le monde a retenu de l'évolution en cours, c'est d'abord et avant tout le vieillissement. Or l'évolution du rapport de dépendance, même pondéré, rassure ceux qui pensent que rien ne presse en ce domaine : même après le début de la dépopulation, ce rapport demeurera stable pendant plusieurs années. Mais cela indique justement qu'on ne peut séparer le rapport de dépendance du contexte démographique général. En effet, il n'est pas indifférent que le vieillissement se déroule sur fond de croissance démographique ou sur fond de dépopulation. Si celle-ci s'avère néfaste, cela affectera la manière dont on pourra affronter le vieillissement. On ne peut donc s'en tenir uniquement au rapport de dépendance pour juger de la gravité de la situation.

La nécessaire distinction entre actifs et inactifs signifie par ailleurs que tous les groupes d'âge n'ont pas la même signification : une augmentation du nombre de personnes âgées n'est pas équivalente à une augmentation identique du nombre d'actifs. Or la seule prise en compte de la population totale peut camoufler des évolutions divergentes des divers groupes d'âge. De ce point de vue, la population totale ne constitue pas le critère le plus précis du déclin démographique.

En fait, le critère de la population âgée de 0 à 64 ans paraît plus pertinent que celui de la population totale. Si le déclin de celle-ci doit nous préoccuper, il en va forcément de même pour le déclin du groupe 0 - 64 ans, qui précède et annonce la dépopulation. Ainsi dans le scénario "faible" du B.S.Q., la population des 0 - 64 ans amorce son déclin dès 1991. Cette échéance est presque palpable. Si on veut l'éviter, il ne reste pas beaucoup de temps. D'où vient alors l'indifférence assez généralisée à l'égard de cette question et qui se traduit par l'absence d'un sentiment d'urgence ?*

---

* Soulignons que cette indifférence n'est pas partagée par les témoins que la Commission a entendus.

6. LES RAISONS DE L'INDIFFÉRENCE

La première raison tient à l'histoire récente. D'une part, les effets du baby boom sont encore très présents, notamment dans le nombre de jeunes adultes. D'autre part, les effets de la dénatalité n'ont été jusqu'à présent que sectoriels. On pouvait en fait se réjouir de cette dénatalité, du moins dans sa première phase. Il n'était pas souhaitable que la surfécondité se maintienne indéfiniment : ces générations si pleines du baby boom, il a fallu les nourrir, les vêtir, les scolariser, les soigner, les loger. Evelyne Lapierre-Adamcyk a rappelé qu'une croissance démographique trop soutenue pouvait occasionner des coûts sociaux très importants. Or la dénatalité s'est amorcée au moment même où les premières générations du baby boom arrivaient sur le marché du travail. On ne pouvait espérer meilleure aubaine : des actifs de plus en plus nombreux et des enfants qui l'étaient de moins en moins.

Cette conjonction a facilité le remarquable élargissement de l'État-providence après 1960, qui s'est traduit notamment par la bonification significative des programmes destinés aux personnes âgées, malgré le vieillissement déjà en cours. Car le vieillissement n'est pas un phénomène tout récent : il y avait 5,8 % de personnes âgées en 1961, et 8,8 % en 1981. La dénatalité n'est évidemment pas le seul responsable de cette évolution favorable. La croissance économique est l'accoucheur par excellence des programmes sociaux. Or, de 1951 à 1976, le revenu réel des ménages a doublé.

Certains ont pu hériter de ce passé récent une vision optimiste de l'évolution future, et particulièrement du vieillissement à venir. Le passé n'est-il pas garant de l'avenir ? Si la société québécoise a pu faire face au défi du baby boom, pourquoi ne pourrait-elle pas affronter

convenablement le défi du vieillissement ? Le rapport de dépendance s'est stabilisé, mais la croissance économique devrait permettre non seulement de maintenir mais de bonifier les prestations et services aux personnes âgées. On note en effet une insatisfaction générale au sujet de la situation matérielle actuelle de ces personnes. Toutes les tables rondes et tous les colloques consacrés aux gens du troisième âge aboutissent au même constat : "Il faut remédier à la pauvreté des personnes âgées". Ce thème occupe également une place de choix dans les discussions portant sur la réforme des régimes de retraite, puisqu'on suggère régulièrement de bonifier les prestations du Régime des rentes du Québec.

D'ailleurs, la situation relative du Québec au chapitre du vieillissement vient appuyer cette vision optimiste. On cite en guise de soulagement le cas des sociétés européennes dont le taux de personnes âgées dépasse aujourd'hui le niveau qu'atteindra le Québec en 2001 : la France en est à plus de 14 %, la Suède à 16 %, et l'Allemagne fédérale, à près de 17 %, soit le taux le plus élevé du monde. Ce n'est donc pas le Québec qui va défricher le sentier du vieillissement.

Mais la Commission croit que cette vision optimiste du vieillissement démographique ne résiste pas à l'analyse.

7. UNE VISION PLUS RÉALISTE DU VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE

7.1 Des motifs d'inquiétude

S'il est vrai que la population québécoise demeure relativement jeune, il est également vrai que le vieillissement s'y manifeste et s'y manifestera de la façon la plus brutale. Ainsi, de 1971 à 2001, le taux de personnes âgées y aura doublé, et ce n'est là qu'un début. Par contre, les taux européens résultent généralement d'une lente et longue évolution, et augmenteront peu au cours des vingt prochaines années, à cause de la faible natalité de l'entre-deux-guerres. Les exemples européens diffèrent donc de celui du Québec.

Par ailleurs, la stabilité du rapport de dépendance pondéré fait illusion, indépendamment du fait qu'elle s'inscrit sur fond de dépopulation. Premièrement, la méthode habituelle de calcul de ce rapport suppose que la frontière qui sépare les actifs des retraités est rigide. Or les moins de 65 ans ne sont pas tous actifs, et les plus de 65 ans ne sont pas tous retraités. Et la tendance actuelle est très claire : de plus en plus de personnes prennent leur retraite avant 65 ans, malgré les modifications législatives relatives à l'âge légal de la retraite. Du premier trimestre de 1981 au premier trimestre de 1985, le taux d'activité des hommes de 45 à 64 ans est passé de 81,5 % à 76,1 % (le taux d'activité des femmes du même âge est demeuré stable à 38,2 %). Cela ne peut qu'alourdir la note du Régime des rentes et de l'assistance sociale.

Deuxièmement, le vieillissement se manifeste à l'intérieur même du groupe des personnes âgées. Alors que le nombre de personnes de 65 ans et plus s'accroîtra de 60 % au Québec entre 1981 et 2001, celles ayant 75 ans et plus verront leur nombre doubler au cours de la même période.

Or la consommation de soins médicaux et de services spécialisés d'hébergement augmente considérablement après l'âge de 75 ans[10]. C'est donc dire que le coût social unitaire des personnes âgées progressera vers le haut.

Le groupe des retraités s'accroît donc par les deux bouts, c'est-à-dire par le recul de la mortalité et la retraite anticipée, volontaire ou involontaire. Le rapport de dépendance néglige ces facteurs. Ce rapport implique également que la réduction du nombre de jeunes dépendants se traduira automatiquement par des transferts de fonds de l'enveloppe "jeunesse" à l'enveloppe "vieillesse". Mais rien n'est moins sûr, comme en témoigne la situation actuelle dans le domaine de l'éducation, où le nombre d'enseignants n'a presque pas diminué malgré la chute des inscriptions dans les écoles primaires et secondaires.

La prise en compte de ces diverses corrections modifierait notre perception de l'évolution du rapport réel de dépendance, qui serait déjà en train d'augmenter.

Soulignons un dernier artifice du rapport de dépendance. L'utilisation répandue de ce rapport accrédite l'idée d'une symétrie entre les personnes âgées et les jeunes, ce qui n'est guère réaliste du point de vue économique et psychologique.

7.2 La question fondamentale

Sur fond de croissance économique, le maintien du niveau actuel des services et prestations aux personnes âgées per capita ne poserait pas un problème insurmontable. Mais l'utilisation dans les prospectives économiques de taux de croissance de 1,5 % ou 2 % par tête pour les prochaines décennies a de quoi laisser songeur, lorsque l'on sait que la production par actif stagne au Canada depuis 1974 (le niveau de 1984 est

légèrement inférieur au sommet de 1973) et que le revenu familial moyen y était en 1984 inférieur de 4 % à son sommet de 1976, en dollars constants. Les risques de dérapage économique en Occident sont trop nombreux (déficits budgétaires, montée du protectionnisme, non-remboursement des dettes des pays du Tiers-Monde, concurrence industrielle effrénée de la part des nouveaux pays industrialisés, déflation des matières premières...) pour qu'on ne prenne pas à la légère la possibilité d'une stagnation économique durable. Dans ce cas, les personnes âgées ne seraient pas épargnées.

La question centrale que soulève l'évolution en cours n'est-elle pas justement de savoir si elle ne risque pas d'apporter de l'eau au moulin de la stagnation économique ? Si la stagnation démographique devait en accroître la probabilité, il y aurait lieu de s'en inquiéter sérieusement, puisque la résolution de tous les problèmes connexes, comme celui du vieillissement, en serait rendue d'autant plus difficile. En ce sens, la question du seul vieillissement a trop monopolisé l'attention : l'évolution économique des vingt dernières années en constitue l'explication.

En effet, le taux de chômage se met à augmenter régulièrement après 1967, au moment où la main-d'oeuvre s'accroît de plus en plus rapidement. Il était tentant de faire un rapprochement entre l'évolution du nombre de jeunes et celle du taux de chômage : dans ce cas la réduction prochaine du nombre de jeunes ne pourrait qu'améliorer la situation de l'emploi. Cette idée est en fait une des plus répandues qui soient. Il ne se passe guère de mois sans qu'un article quelconque y fasse écho. On trouve même des allusions à une éventuelle pénurie de jeunes travailleurs.

La Commission souhaite remettre en cause ce type d'analyse, qui a une influence considérable. On peut citer à cet égard la dernière analyse actuarielle du Régime des rentes du Québec, publiée en 1984. On sait

que cette analyse est à la base des modifications suggérées au Régime des rentes du Québec par la proposition de politique québécoise en matière de sécurité du revenu à la retraite (Agir maintenant pour demain), dévoilée en avril 1985[11]. Cette proposition ferait passer le taux de cotisation de 3,6 % en 1986 (c'est le taux actuel) à 6,0 % en 1992, et éventuellement à 10,6 % en 2035.

Cette longue progression est commandée par le vieillissement de la population. Mais cette proposition se situe à la fois dans le cadre de la stabilité démographique et d'une forte croissance économique. En fait, la dernière analyse actuarielle a utilisé les hypothèses démographiques et économiques les plus favorables possible : remontée graduelle de la fécondité jusqu'à 2,1 enfants par femme, solde migratoire nul dès aujourd'hui et amélioration spectaculaire de l'emploi jusqu'à ce que le plein-emploi soit atteint. Or nous sommes très loin d'une telle situation. Il serait intéressant de voir le cheminement des taux de cotisation que commanderait le maintien des tendances actuelles. Chose certaine, ils seraient encore plus élevés : "Si le taux de fécondité n'opérait pas cette remontée, les taux de cotisation augmenteraient de façon encore plus appréciable"[12]. Il en sera également de même si la dénatalité accentue le chômage plutôt que de l'atténuer.

8. LA DÉNATALITÉ RÉDUIT-ELLE LE CHÔMAGE ?

Il y a un lien très étroit entre le dynamisme économique et la situation de l'emploi. Les périodes d'expansion soutenue sont favorables à l'emploi, les périodes de récession et de stagnation économique voient la montée du chômage. L'expansion soutenue suppose un niveau élevé d'investissement et, par conséquent, une création continue d'emplois. Le lien entre évolution démographique et performance économique se traduira forcément sur le marché de l'emploi. Peut-il y avoir cohabitation entre un taux d'emploi élevé et une stagnation ou un déclin démographique général ? Il s'agit là en fait d'un test critique. Si la tendance à la dépopulation devait aggraver la situation de l'emploi, l'inquiétude économique s'ajouterait alors aux considérations de nature politique (le déclin du poids politique du Québec au sein de la fédération canadienne) et culturelle (la dépopulation ne met-elle pas en danger la pérennité et la vitalité de cette société distincte que constitue le Québec ?).

Nous avons déjà indiqué que la situation démographique actuelle de la plupart des pays occidentaux est sans précédent. L'histoire moderne ne nous fournit donc pas d'éléments de réponse déterminants. On peut alors effectuer des simulations pour mesurer l'effet de la dénatalité sur la consommation, l'investissement et les autres grandes variables économiques. On peut aussi raisonner par analogie, c'est-à-dire voir comment certains marchés ont réagi à une situation de déclin et en déduire des leçons pour l'ensemble des marchés.

Des simulations globales ont été faites au cours des années soixante-dix pour cerner les mérites respectifs d'une population stationnaire et d'une population croissante. On se refère quelquefois à ces simulations pour apaiser les craintes de ceux qui s'inquiètent des tendances actuelles : "La Commission américaine sur la population (1972) n'a pas trouvé d'argument économique convaincant pour justifier la poursuite de la croissance démographique"[13]. Mais on peut se demander si ces

simulations sont, dans le contexte actuel, vraiment pertinentes. Il faudrait en fait disposer de simulations fondées sur une population déclinant sans arrêt. Mais comme la dépopulation en Amérique n'est ni pour demain ni pour après-demain, de telles simulations ne sont guère disponibles.

Tout le monde n'est cependant pas convaincu de l'innocuité de la stagnation démographique. Gary Caldwell le dit sans ambages : "Sans expansion démographique, il n'y aura pas d'expansion économique." Et les responsables de la Communauté urbaine de Montréal ne prennent pas à la légère le phénomène de l'émigration : "La stagnation démographique n'a certainement pas contribué à relever la faiblesse relative de l'économie québécoise depuis 1976... Nos statistiques semblent indiquer que depuis 1976, le Québec a surtout exporté ses emplois et au grand profit de la région torontoise".

Un autre élément doit être considéré. Nous vivons en ce moment une période de transition. Passer rapidement d'une croissance démographique élevée à une stagnation puis à un déclin perceptible n'est pas équivalent à une lente et longue évolution au bout de laquelle la population déclinerait imperceptiblement. On conçoit aisément que l'adaptation à la seconde situation serait plus facile qu'à la première. Mais c'est la première qui nous interpelle. Des décisions (construire, embaucher...) ont été prises il n'y a pas si longtemps dans un contexte qui s'est modifié plus rapidement que prévu, et d'autres décisions analogues verront le jour : les entreprises sont très souvent obligées de fonctionner sur la base de données à court terme. Il faudra vivre avec ces décisions.

8.1 L'évolution de la population active

Ce qui se passe sur le marché de l'emploi est le reflet de ce qui se passe sur les marchés des biens de consommation et des biens

d'investissement (immeubles, usines, machines-outils, infrastructures municipales...) : les entreprises et les institutions embauchent des gens en vue de satisfaire une demande existante ou anticipée pour un produit ou un service quelconque. C'est ce qu'on peut appeler la demande de travailleurs. Face à cette demande, il y a la population active, c'est-à-dire l'ensemble des travailleurs, qui constitue l'offre.

Il est facile de sauter aux conclusions en ne considérant qu'un seul aspect de l'équation, en l'occurrence l'offre de travailleurs, dont l'évolution future est facile à cerner. Il suffit d'appliquer les taux de participation à la main-d'oeuvre aux divers groupes d'âge. Or on sait que la population de 20 à 64 ans s'accroît de plus en plus lentement. En conséquence, le taux annuel de croissance de la population active sera passé de 2,2 % avant 1981 à 1,2 % pour la période 1981-1986 et à 0,8 % pour la période subséquente. Ce taux deviendrait négatif après 2010 ; en d'autres mots, la population active sera elle aussi atteinte par le déclin, mais seulement une douzaine d'années après la population totale. De là à penser qu'il y aura pénurie de travailleurs, et particulièrement de jeunes travailleurs, ou qu'il y aura à tout le moins une réduction significative du taux de chômage, il n'y a qu'un pas... qu'il ne faudrait pas franchir trop rapidement.

Il est vrai que le taux de chômage des jeunes est largement supérieur au taux général : même si le premier taux ne diminue pas, une population moins importante de jeunes signifie mathématiquement un taux global plus faible, si rien d'autre ne change. Et dans de telles conditions, le taux de chômage des jeunes devrait également baisser : s'il y a 200 chômeurs pour 1000 jeunes, et si le nombre de jeunes baisse à 800, ne devrait-il pas y avoir aucun chômeur chez les jeunes ? Et si le nombre de jeunes baisse à 600, ne se trouverait-on pas confronté à une pénurie de 200 jeunes travailleurs ?

Cette approche repose implicitement sur un vieux mythe, celui de la fixité du nombre d'emplois créés chaque année : si 800 jeunes sont

embauchés cette année, on en déduit que les besoins de jeunes travailleurs demeureront à ce niveau pendant une longue période. L'économiste et démographe français Alfred Sauvy dénonce depuis plusieurs décennies ce mythe d'un bassin d'emplois déterminé d'avance.

Il faut en effet s'interroger sur l'évolution future de la demande de travailleurs. Car si le nombre de jeunes diminue, cela signifie moins de jeunes consommateurs et moins de demande pour certains produits et services. La demande de travailleurs en sera forcément affectée. Et s'il n'est pas légitime de ne considérer que l'évolution de l'offre de travailleurs, il ne l'est pas davantage d'extrapoler la répartition future des emplois sur la base des tendances passées. Par exemple, le fait que le nombre d'architectes a augmenté de X % entre 1970 et 1980 ne signifie pas que la demande d'architectes continuera à évoluer de la sorte entre 1980 et 1990. La dénatalité représente en effet une rupture de tendance.

8.2 La dénatalité et le diptyque consommation-investissement

Il n'existe pas de simulation globale indiquant l'impact des tendances démographiques actuelles sur la consommation et l'investissement futurs dans chacun des secteurs de l'économie. On peut néanmoins établir une distinction fondamentale entre le nombre de personnes dans une famille, d'une part, et le nombre total de familles, d'autre part.

La consommation globale d'une famille de trois personnes peut égaler celle d'une famille de cinq personnes : chaque enfant aura plus de vêtements et de jouets, chaque adulte fera plus de voyages. L'essor prodigieux de la consommation des enfants est d'ailleurs l'une des caractéristiques essentielles de notre époque. La réduction du nombre d'enfants n'a donc pas forcément, dans un premier temps, d'effets négatifs sur la consommation globale.

Mais cette réduction signifie, dans un second temps, la diminution du nombre total de familles, donc de la consommation globale. En d'autres mots, la dénatalité que nous connaissons ne peut pas ne pas toucher éventuellement la consommation globale. Bien sûr, c'est la consommation par tête qui importe en dernière analyse, plus que la consommation globale, mais la première est liée à la seconde : la progression, ou même le maintien à un niveau élevé, de la consommation par tête dépend de la performance économique globale, notamment au chapitre des investissements. Or ceux-ci sont influencés, entre autres, par l'évolution démographique générale. S'il n'y a pas d'investissements, la consommation ne tardera pas à battre de l'aile.

Pour se convaincre des effets ultimes de la tendance à la dépopulation, il peut être utile d'envisager des cas extrêmes. Supposons par exemple que le nombre de naissances tombe subitement et durablement à zéro : les gens décident qu'ils ne veulent plus d'enfants. Pendant quelques années ce sera la grande vie, une certaine proportion des couples ne se seront jamais sentis si riches. Mais assez rapidement des surplus de capacité productive vont se manifester : il faudra recycler les pédiatres, les gardiennes et les instituteurs (mais dans quels secteurs ?).

Ensuite, de fil en aiguille, tous les autres secteurs seront atteints, il n'y aura plus aucun investissement et les ambitieux iront voir ailleurs. La consommation par tête suivra le mouvement général, car pour consommer, il faut vendre, et s'il n'y a pas d'acheteurs... En d'autres mots, il faut éviter d'extrapoler du particulier au collectif. Et l'on pourrait dire, pour paraphraser Abraham Lincoln : la sous-fécondité profite à tout le monde pendant quelques années, elle peut profiter à quelques-uns pendant toute une vie, mais elle ne peut pas profiter à tout le monde tout le temps.

L'impact de la dénatalité sur certains secteurs a été analysé. Le marché du logement a été particulièrement scruté de ce point de vue : les conclusions qui s'en dégagent ont d'ailleurs de quoi faire réfléchir.

Le marché du logement et de la construction non résidentielle

Toutes les études aboutissent à la conclusion que la demande de logements neufs est à la veille d'emprunter le chemin du déclin ininterrompu. C'est un marché qui a déjà été durement secoué : près de 69 000 logements mis en chantier au Québec en 1976, 23 500 en 1982 et une remontée à 40 000 en 1983 et 1984. Passer de 60 000 à 40 000 unités signifie une réduction d'un tiers de la main-d'oeuvre employée dans ce secteur. Mais ce marché n'est pas au bout de ses peines. Après 1986, l'effet à retardement de la dénatalité se fera sentir.

La dénatalité et le vieillissement qui l'accompagne ont en fait un double impact sur l'évolution du nombre de familles. D'ici quelques années, le nombre de jeunes familles se mettra à diminuer (le nombre de familles ayant des enfants de moins de 18 ans baisse déjà depuis 1983) et parallèlement le nombre de familles âgées qui cessent d'exister chaque année est en augmentation. La conséquence en est maintenant presque perceptible : c'est en 1986 que le nombre net de nouvelles familles commencera à décroître. Ce mouvement ne sera que partiellement compensé par l'augmentation du nombre de personnes vivant seules.

Au tournant du siècle, la production de logements ne devrait pas dépasser 20 000 unités. Éventuellement, elle tomberait à zéro. La moitié de la main-d'oeuvre actuellement employée devra donc quitter les chantiers d'ici l'an 2000, sans compter celle qui est déjà en surplus en 1985. En d'autres mots, l'accumulation passée des ressources productives (main-d'oeuvre et équipement) ne correspond plus à la nouvelle situation. Il ne peut plus être question d'ajouter à la capacité de production, il ne peut être question que de l'amputer graduellement.

Mais ce qui vaut pour le secteur résidentiel vaut également pour l'ensemble de la construction. On ne construit pas un édifice quelconque

pour le plaisir, mais parce que les entreprises et les institutions ont besoin d'espace supplémentaire. Or ces besoins sont également en baisse, dans tous les secteurs.

Dans le domaine scolaire par exemple, les besoins sont presque tous comblés. Il reste quelques écoles primaires et secondaires à construire dans les banlieues qui ont poussé comme des champignons, mais c'est tout. Avec la fécondité actuelle, ces nouvelles écoles n'auront d'ailleurs pas une longue durée de vie utile et le surplus global d'espace au primaire et au secondaire continuera de s'aggraver. Au collégial et dans le secteur universitaire, on peut facilement se contenter de l'espace existant : la progression des taux d'inscription ne fera que compenser la baisse du nombre de jeunes.

Le ralentissement de la croissance démographique signifie également à terme des besoins moindres de nouveaux édifices à bureaux et de nouvelles boutiques. Ce secteur continue de bénéficier du baby boom, mais cette période tire à sa fin. On connaît le caractère très cyclique de la construction commerciale, qui voit la surconstruction succéder à la sous-construction ("boom and bust cycle"). Mais cette succession n'a rien d'automatique, elle dépend du contexte général. Il reste quelques bonnes années, mais on ne peut exclure après cela une longue période de stagnation.

Le secteur de la construction n'est pas un secteur négligeable : au total la construction représente la moitié de l'investissement annuel. Or cette nouvelle évolution vient se greffer à une situation qui n'est déjà pas réjouissante pour la main-d'oeuvre, puisqu'elle est en surplus dans ce secteur. Le cas des architectes apparaît assez typique. Le nombre d'architectes n'a cessé d'augmenter depuis 1976, malgré le ralentissement très net dans l'activité de construction depuis cette date : il y a donc sous-emploi au sein de cette profession[14]. En dépit de cela, le nombre d'architectes continue d'augmenter par le biais des nouvelles promotions universitaires.

Les architectes ne constituent pas un cas isolé. Les ingénieurs sont également trop nombreux dans certaines filières. Il est également question d'un surplus de médecins et d'avocats dans un avenir rapproché. On pourrait allonger la liste des professions et des métiers dont les effectifs dépasseront bientôt les besoins réels... Comment cette expansion indéfinie des compétences pourrait-elle ne pas se heurter à l'inévitable contraction des marchés ?

8.3 Dénatalité, chômage et immigration

Peut-on penser dans ces conditions que le chômage se résorbera du seul fait de la dénatalité ? Les perspectives sectorielles que nous venons d'esquisser ne permettent guère d'entretenir de tels espoirs. La tendance contraire apparaît en fait plus probable. Un nombre croissant de nouveaux arrivants sur le marché du travail peut effectivement accroître les délais d'insertion des jeunes sur ce marché, conduisant ainsi à une montée temporaire du chômage. Mais un nombre sans cesse déclinant aura non seulement ce même effet mais accroîtra en plus le chômage structurel dans l'économie, en vertu des contractions de la demande dans des secteurs importants. Ce dernier phénomène affectera des travailleurs de tous âges.

La dénatalité se fera donc sentir sur le marché du travail bien avant que la dépopulation globale ne touche l'ensemble des marchés, d'autant plus que les anticipations jouent un rôle fondamental dans les décisions d'investissement. Si la dépopulation apparaît inévitable, la confiance en l'avenir sera ébranlée et l'investissement en souffrira. En d'autres mots, la simple perspective d'une dépopulation entraînera des effets négatifs avant même qu'elle ne se matérialise. Tout comme il y a une dynamique de la croissance, il y a aussi une dynamique du déclin.

Une telle situation permet d'envisager l'immigration sous un nouveau jour. Au cours des années cinquante, l'immigration de travailleurs spécialisés a permis d'éliminer des goulots d'étranglement du côté de la production. Plus tard, la rapide croissance économique a facilité l'insertion d'un nombre considérable d'immigrants. Mais en retour l'immigration, par sa contribution à l'expansion démographique (particulièrement dans les régions métropolitaines comme Montréal), à la croissance de la production et à la demande globale, épaulait cette croissance économique. Elle était un des éléments de la dynamique de la croissance, comme l'a démontré l'étude de Marc Termote sur l'immigration internationale au Québec[15]. Aujourd'hui, la mauvaise situation de l'emploi amène les gouvernements à restreindre l'immigration de manière assez radicale, même s'il n'est pas prouvé que l'immigration a provoqué plus de chômage.

L'impact négatif de la tendance à la dépopulation devrait cependant nous amener à nous demander, à l'instar de Gary Caldwell, si l'immigration ne peut pas contribuer à amortir la dynamique du déclin. Car dans les conditions actuelles, une immigration plus importante, particulièrement s'il s'agit de jeunes familles (plus ou moins élargies), ne constituerait pas tant une menace pour les travailleurs actuels qu'une planche de salut pour un certain nombre d'emplois dans les secteurs qui seront bientôt affectés par la dénatalité. La Commission ne croit pas que le Québec puisse se payer le luxe de négliger l'option "immigration", option qui n'exclut pas, bien entendu, d'autres types de mesures.

Tout cela peut encore sembler théorique. Mais certaines institutions et régions font déjà face au déclin démographique, leur expérience peut s'avérer utile.

9. DES INSTITUTIONS ET DES RÉGIONS FACE AU DÉCLIN

Le monde scolaire fut la première victime, si l'on ose dire, de la dénatalité. Celle-ci fut accompagnée par l'exode massif des familles avec enfants vers les banlieues plus vertes et plus spacieuses, ce qui a précipité le déclin démographique des villes plus anciennes. Ces villes et ces commissions scolaires plus centrales ont donc régulièrement défrayé la chronique au chapitre du déclin démographique, depuis le début des années soixante-dix. Mais leur vulnérabilité n'est pas la même, et cela se reflète dans leurs réactions face à leur situation actuelle.

Les commissions scolaires ont pour mission l'enseignement primaire et secondaire et elles ne peuvent déborder ce cadre. Comme leurs ressources financières sont étroitement liées au nombre d'élèves qui les fréquentent, la chute rapide des inscriptions scolaires atteint les commissions scolaires de plein fouet. Certaines peuvent même être confrontées, de fermeture d'école en fermeture d'école, à une véritable crise existentielle. Fermer une école n'est jamais facile, bien sûr, et l'on peut être tenté de retarder le plus longtemps possible l'inéluctable issue, même si cela implique des coûts.

La situation des municipalités est différente. Leur population totale n'a pas pour elles la même signification concrète. Bien sûr, elles sont tenues d'offrir une panoplie de services à leurs citoyens, mais de ce point de vue le nombre de ménages est plus significatif que la population totale : deux personnes occupant deux logements nécessitent plus de services municipaux que trois personnes occupant un seul logement. Or le nombre de ménages, identique par définition au nombre de logements occupés, a continué d'augmenter même lorsque la population totale diminuait. Cela se produit parce que la consommation de logement augmente; il y a, par exemple, de plus en plus de jeunes et de personnes âgées qui

occupent leur propre logement. L'assiette fiscale issue du parc résidentiel continue donc de s'élargir, même dans des régions urbaines comme la Communauté urbaine de Montréal, fortement touchée par la dépopulation.

D'autre part, les municipalités ne sont pas limitées au parc résidentiel pour leurs recettes fiscales, les immeubles industriels et commerciaux sont également mis à contribution, et pour une part importante. Ces activités peuvent se développer même si la population de la municipalité décline, puisque la population de l'agglomération continue de croître. Finalement, les municipalités peuvent intervenir sur plusieurs fronts pour contrecarrer les effets d'une perte démographique : politique de logement plus vigoureuse, promotion industrielle, mise en valeur d'avantages particuliers... Celles qui voient en ce moment une réduction du nombre de leurs résidents n'en ont pas forcément souffert, pour le moment du moins.

9.1 La C.E.C.M. et la C.E.P.G.M.

La C.E.C.M. (Commission des écoles catholiques de Montréal) est à la fois la plus importante commission scolaire du Québec et l'une des institutions qui ont le plus souffert des courants démographiques (dénatalité, émigration, exode vers les banlieues) qui ont marqué les vingt dernières années. Ces courants ont eu un impact spectaculaire sur la clientèle de la C.E.C.M. : de 1969 à 1983, le nombre d'élèves y est passé de 230 000 à 105 000, soit une diminution de 54 %. Les fermetures d'écoles devenaient donc inévitables, mais elles n'ont pas suivi le même rythme : 37 % des écoles primaires et le tiers des écoles secondaires ont été fermées. Il en résulte qu'à l'heure actuelle environ le quart des 137 000 places disponibles à la C.E.C.M. sont libres[16]. De plus, la C.E.C.M. a institué il y a trois ans un moratoire sur la fermeture d'écoles primaires.

Le coût annuel de ce surplus de places représente aujourd'hui environ onze millions de dollars. Il s'agit là uniquement de coûts d'opération, c'est-à-dire des coûts liés à l'énergie, à l'entretien physique, à l'entretien ménager, à l'administration et à la sécurité. Les dépenses d'immobilisation sont exclues. Il est difficile d'évaluer avec précision la valeur du surplus d'espace. Ce dernier représente 4 600 000 pieds carrés à l'heure actuelle. S'ils pouvaient être vendus par blocs importants sur le marché libre, cela signifierait au bas mot quelques dizaines de millions de dollars en supposant que les immeubles soient recyclés.

Un tel calcul demeure théorique dans la mesure où la sous-utilisation de l'espace, et c'est là le drame de la C.E.C.M., est généralisée à travers tout le parc d'écoles de la C.E.C.M. Presque toutes les écoles ont des surplus importants de places : une rationalisation en profondeur impliquerait des choix difficiles. Ces choix peuvent être reportés, ils ne pourront pas toujours être évités. Car la baisse de la clientèle n'est pas terminée. Avec le déclin récent dans la fécondité et la poursuite de l'émigration, le nombre de places en trop à la C.E.C.M. pourrait presque doubler d'ici une décennie. L'ère des fermetures d'écoles n'est malheureusement pas terminée.

Mais la situation de la C.E.C.M. ne préfigure-t-elle pas, dans ses grandes lignes, celle d'un Québec aux prises avec les tendances démographiques actuelles ? Remplaçons "écoles" par "édifices à bureaux" et "professeurs" par "cols blancs" : les mêmes causes produiront les mêmes effets. La C.E.C.M. vit en accéléré les dilemmes que connaîtra le Québec dans vingt ans.

Elle n'est pas la seule commission scolaire dans ce cas. La deuxième commission en importance dans la région montréalaise, la C.E.P.G.M. (Commission des écoles protestantes du grand Montréal), a connu elle aussi une contraction radicale de sa clientèle, soit une diminution de

47 % entre 1970 et 1984[17]. Depuis septembre 1982, une stabilisation relative s'est produite. Mais cette stabilisation globale camoufle des évolutions très divergentes des secteurs anglophone et francophone de la C.E.P.G.M. La croissance rapide de ce dernier compense le déclin ininterrompu du premier, déclin qui atteint 60 % pour la période 1970-1984 et qui se poursuit toujours : dix des dix-neuf high schools de la C.E.P.G.M. devront éventuellement être fermés ou transférés au secteur francophone. Ces high schools ont généralement une longue histoire et sont enracinés dans la vie du quartier. Chaque nouvelle année scolaire oblige désormais les administrateurs de la commission protestante à des choix difficiles.

Cette stabilisation relative des inscriptions à la C.E.P.G.M. reflète en fait la situation générale des inscriptions scolaires sur l'île de Montréal (la baisse des inscriptions est entièrement concentrée dans la C.E.C.M.). Cette situation s'explique par la stabilisation de la fécondité au cours des années soixante-dix. Or la fécondité baisse de nouveau depuis 1980. Les commissions scolaires seront les premières touchées par ce nouveau reflux : la stabilité actuelle, c'est le calme avant une nouvelle tempête.

Le déclin passé et à venir du nombre d'élèves signifie le vieillissement du corps professoral. Ce phénomène n'est pas passé inaperçu. Le Conseil supérieur de l'Éducation a récemment publié un avis sur la question, intitulé "Pour le renouvellement et le ressourcement du personnel de l'enseignement". Le Conseil note qu'à tous les niveaux d'enseignement "l'accroissement de l'âge moyen devrait se poursuivre dans les prochaines années, ainsi que l'accès très réduit des jeunes diplômés à cette profession". C'est surtout l'absence de jeunes qui inquiète le Conseil, qui formule des recommandations pour accroître le nombre de jeunes professeurs.

Mais en ce qui touche au problème général du nombre d'élèves, la Commission note que peu de mesures internes au champ de l'éducation peuvent y remédier. La généralisation de la prématernelle accroîtrait le nombre d'élèves de façon ponctuelle mais ne modifierait évidemment pas, par la suite, la tendance générale. La stabilisation du nombre d'élèves ne peut que passer par le redressement démographique du Québec. Par contre, pour les commissions scolaires plus anciennes, comme la C.E.C.M., l'arrêt ou le ralentissement marqué de l'exode vers la banlieue atténuerait la baisse des inscriptions.

De façon plus générale, la Commission se demande si la gestion d'institutions confrontées au rétrécissement permanent peut se faire sans effet psychosociologique, pouvant toucher la productivité et le moral de l'ensemble des employés. De ce point de vue, le réseau scolaire est une sorte de laboratoire à suivre et à analyser.

9.2 La C.U.M. et la région métropolitaine de Montréal

L'effort de délimitation des impacts régionaux de l'évolution démographique en cours se heurte à un obstacle important : l'absence de véritables gouvernements régionaux. Par exemple, la région métropolitaine de Montréal constitue une zone d'analyse évidente, mais la réalité montréalaise est morcelée en plusieurs dizaines de municipalités, et seules quelques statistiques courantes (dont celles relatives au marché du logement, heureusement) sont disponibles à l'échelle de la région métropolitaine. La Communauté urbaine de Montréal, qui regroupe toutes les municipalités de l'île de Montréal, représente bien sûr la partie la plus importante de la région. Mais son évolution n'est pas indépendante de celle de l'ensemble de la région. De plus le mode de financement et les champs limités de juridiction de la C.U.M. peuvent l'insensibiliser pendant assez longtemps aux effets les plus néfastes de la dépopulation.

Ainsi le président de la C.U.M., Pierre Des Marais II, a souligné devant la Commission que malgré l'exode de la population des quartiers plus centraux vers les banlieues et l'émigration qui touche l'île de Montréal, la construction nouvelle sur celle-ci s'est maintenue et l'évaluation totale sur le territoire de la C.U.M. continue de s'accroître. La population de l'île de Montréal est passée de 1 959 000 en 1971 à 1 760 000 en 1981 et, selon les projections, la baisse se poursuivrait. Par contre, l'évaluation totale est passée de 25 milliards de dollars en 1979 à 47 milliards au début de 1985, soit une hausse de 14 % en dollars constants.

À l'heure actuelle, la situation semble donc la suivante : la population diminue à un rythme voisin de 0,8 % par an tandis que l'évaluation progresse de 2,2 % par an en valeur réelle. De ce point de vue la "Communauté urbaine de Montréal", en tant qu'entité politico-administrative, n'a pas trop souffert jusqu'à ce jour du déclin démographique, même si son poids (absolu et relatif) diminue au sein de l'ensemble métropolitain. Cela s'explique de plusieurs façons.

D'une part la construction d'édifices à bureaux et de commerces est partiellement liée à l'évolution démographique de l'ensemble de la région métropolitaine. Or celle-ci demeure légèrement positive (hausse de 3,6 % de 1971 à 1981) et les ménages s'installant en banlieue continuent de venir travailler et consommer sur l'île, comme l'a précisé Pierre Des Marais II (ce dernier ajoute que cette situation crée un déséquilibre dans le financement du transport en commun). D'autre part, le secteur résidentiel constitue plus de 60 % de l'évaluation imposable de la C.U.M. Or la hausse de la consommation résidentielle, qui se traduit par le déclin du nombre moyen d'adultes par logement, compense en partie l'exode vers la banlieue. La population diminue, mais le parc de logements est toujours en expansion : de 1981 à 1984, on a construit 30 000 logements sur l'île de Montréal.

À cet égard, certaines villes se sont dotées d'une politique de logement plus ambitieuse (ainsi la ville de Montréal a lancé l'opération 20 000 logements), visant à garder leurs résidents ou à favoriser leur retour de la banlieue.

Le succès de telles politiques peut être facilité par les nouvelles tendances qui animent le marché du logement et qui favorisent une localisation plus centrale et, par conséquent, la restauration des vieux logements ou la construction de logements en copropriété. Ces tendances sont liées, au moins en partie, au nouveau contexte démographique (sous-fécondité et vieillissement). Elles jouent contre les municipalités les plus éloignées du centre, dont certaines se retrouvent aujourd'hui avec des infrastructures trop importantes. L'évolution récente des prix relatifs des logements dans les quartiers plus anciens et dans les banlieues lointaines atteste ce retournement de situation.

La Communauté urbaine de Montréal, quant à elle, a des responsabilités dans les domaines de la promotion économique, de l'aménagement du territoire et de la qualité de la vie : assainissement des eaux, contrôle de la pollution atmosphérique, parcs régionaux... Elle estime que ses efforts dans ces domaines portent fruit et devraient contribuer à tout le moins à ralentir le déclin démographique. Pour le moment, ce qui la préoccupe surtout dans ce déclin, c'est le problème de la juste répartition des coûts du transport en commun : les banlieusards venant à Montréal sont beaucoup plus nombreux que les Montréalais allant en banlieue, et la C.U.M. juge que les banlieues devraient faire leur part.

En ce qui touche le rôle du gouvernement du Québec, la C.U.M. souhaite qu'il maintienne son "option préférable d'aménagement qui préconise la consolidation du tissu urbain à l'intérieur du périmètre urbanisé actuel et le réaménagement accéléré de l'île de Montréal en terme de qualité de vie". Cela s'avère nécessaire si l'on veut rentabiliser davantage les

importantes infrastructures que l'intervention gouvernementale a permis de mettre en place. En d'autres mots, Québec devrait éviter de financer de nouvelles infrastructures qui favoriseraient encore davantage l'étalement urbain et affaibliraient la C.U.M.

La Commission se demande à ce propos si l'impact sur la démographie infra-régionale des interventions gouvernementales, notamment en matière d'infrastructures métropolitaines, a toujours été pris en considération dans les décisions au niveau québécois. La Commission reconnaît cependant que ces questions ne sont pas toujours simples. Par exemple, le métro est un facteur de déconcentration urbaine, puisqu'il permet aux travailleurs de s'éloigner davantage de leur lieu de travail. Mais il améliore la qualité de la vie, à la fois au centre-ville et dans les quartiers plus périphériques...

Quant aux perspectives d'avenir, la Commission reconnaît que la structure par âge de la population métropolitaine demeure plutôt favorable à l'activité de construction. Mais cette situation se modifie peu à peu. Cela ne signifie pas que les secousses démographiques des dix dernières années ont été sans impact sur la région métropolitaine, comme le reconnaît d'ailleurs le mémoire de la C.U.M. : "Depuis au moins dix ans, tous les facteurs démographiques combinés convergent vers une baisse de la population du territoire de la Communauté et un affaiblissement de sa capacité de payer et d'utiliser les services publics du territoire". De plus, l'émigration nette freine la production résidentielle et la construction commerciale, accentue le sous-peuplement du réseau scolaire et le vieillissement de la population et constitue un élément important de l'image globale que véhiculent la région métropolitaine et la Communauté urbaine. Bien que la construction non résidentielle semble, à la mi-1985, sur le point de "décoller", le taux de vacance dans les édifices à bureaux se situe toujours à 14 %[18].

Une croissance plus lente n'a évidemment pas le même impact sur les esprits que la croissance zéro ou, a fortiori, la décroissance. Mais elle signifie que Montréal perd régulièrement du terrain par rapport à Toronto, comme le souligne le mémoire de la C.U.M. : "Entre 1976 et 1981, la part de la région montréalaise dans l'ensemble canadien est passée de 12,6 % à 11,7 % tandis que la région torontoise a connu une remontée de 13,7 % à 14,7 %. On peut faire l'hypothèse qu'une bonne partie de cette croissance torontoise se faisait au détriment de la région montréalaise".

La Commission note également, sur la base même des projections fournies par la C.U.M., que la dépopulation est plus rapprochée pour la région de Montréal que pour le reste du Québec. Non seulement la fécondité y est la plus faible de tout le Québec, mais de plus l'émigration que connaît le Québec y est fortement concentrée. Avec ces tendances, le scénario le plus probable indique que la population de la région métropolitaine s'accroîtra très légèrement pendant une dizaine d'années et commencera ensuite à décliner : elle passerait de 2 828 000 en 1981 à 2 860 000 en 1991, et à 2 822 000 en 2001. Et si l'on considère la population de 0 à 64 ans, qui est un critère plus réaliste que la population totale, le déclin doit être sur le point de se matérialiser.

La situation démographique de la région métropolitaine apparaît donc encore plus fragile que celle de l'ensemble du Québec. Il serait important que l'impact de ces nouvelles données démographiques sur la trame urbaine du Montréal métropolitain puisse être étudié en profondeur, si l'on veut éviter de mauvaises surprises.

Il reste cependant entre 15 et 20 ans de croissance résidentielle dans la région montréalaise. Bien sûr, elle sera de plus en plus lente. Mais le vieillissement des ménages devrait favoriser un certain "retour en ville", de sorte qu'il n'est pas impossible que la C.U.M. voit son

évaluation totale progresser encore légèrement au début du prochain siècle : en tout cas le plafonnement du rôle d'évaluation n'est pas à la veille de se matérialiser.

Il y a ici un paradoxe. Les municipalités n'ayant pas de responsabilités sociales, l'impact de la dépopulation ne se fera sentir sur les dépenses municipales que par le biais de l'augmentation des frais de rénovation des infrastructures vieillissantes. Il s'agit là d'un impact tardif. Il est d'ailleurs significatif qu'une ville comme Montréal puisse accumuler des surplus budgétaires à un moment où les déficits combinés du gouvernement central et du gouvernement du Québec n'ont jamais été si élevés. Les gouvernements dont on dit qu'ils sont les plus rapprochés des citoyens seront les derniers à ressentir les effets de ce vaste mouvement démographique, si déterminant pour l'avenir. Cela explique peut-être une certaine réticence de la part des représentants municipaux à s'impliquer dès aujourd'hui dans le débat démographique.

Mais ce ne sont pas toutes les municipalités de l'île de Montréal qui peuvent attirer de nouvelles clientèles ou qui peuvent compter sur de nouvelles constructions commerciales. Comme l'a indiqué Pierre Des Marais II, plusieurs n'ont presque plus de terrains vacants et verront leur parc résidentiel plafonner très bientôt : elles ont atteint leurs limites. Pour peu que ce parc soit relativement mal adapté à l'évolution qualitative de la demande (par exemple la demande de petits logements de médiocre qualité va diminuer), ces municipalités ressentiront bien avant l'ensemble de la C.U.M. les effets du dépeuplement.

D'autre part, certaines municipalités périphériques ont été prises de court par l'évolution récente et se retrouvent avec un surplus d'infrastructures en attente de développements résidentiels. L'ampleur de ce problème n'est pas connue pour l'ensemble de la région montréalaise - il faudrait une enquête auprès de chaque municipalité - mais on en a une bonne idée pour la Communauté urbaine de Québec.

9.3 La Communauté urbaine de Québec

Le contexte spatial et démographique de la Communauté urbaine de Québec s'apparente à celui de la Communauté urbaine de Montréal. Les représentants de la C.U.Q. ont souligné "l'accélération du processus de dépeuplement de la zone urbaine centrale" ainsi que l'expansion très rapide des banlieues sises hors de la C.U.Q. Cette expansion résulte à leurs yeux de "la mise en place d'infrastructures autoroutières à travers le territoire de la C.U.Q. et de la région métropolitaine de Québec". En conséquence, la croissance démographique de la C.U.Q. s'est considérablement ralentie ces dernières années : elle est peut-être même nulle aujourd'hui. (Contrairement à la Communauté urbaine de Montréal, la C.U.Q. n'a pas encore connu la dépopulation.)

Ce retournement de situation a laissé des traces sur le territoire de la Communauté urbaine de Québec puisque, selon les autorités de la C.U.Q., celle-ci compte quelque 80 millions de dollars d'infrastructures en surplus, qui permettraient la construction de 12 000 nouveaux logements. Tout est en place pour accueillir à court terme 12 000 logements supplémentaires... sauf la clientèle. Cette situation n'est d'ailleurs pas limitée aux infrastructures urbaines, puisque la C.U.Q. a imposé un moratoire de trois ans sur la construction de nouveaux centres d'achats.

Douze mille logements, cela représente, au rythme actuel, environ cinq ans de production résidentielle sur le territoire de la C.U.Q. Mais on sait que la demande de logements neufs va diminuer d'année en année. Le délai d'absorption de ce surplus d'infrastructures dépassera donc cinq ans. Il est facile de comprendre dans ce contexte l'importance qu'attachent les autorités de la C.U.Q. aux perspectives démographiques de leur région. Des perspectives pessimistes laisseraient croire aux promoteurs immobiliers, par exemple, que les besoins de la C.U.Q. seraient à peu

près comblés dans quelques années et que les pâturages sont plus verts ailleurs. Si les investisseurs donnaient suite de façon générale à de telles perspectives, cela pourrait condamner la C.U.Q. à une stagnation prématurée. La C.U.Q. a donc vivement réagi aux récentes perspectives démographiques infrarégionales du B.S.Q. (qu'il faut distinguer des perspectives régionales, portant sur les régions administratives du Québec).

Selon ces perspectives, la population de la C.U.Q. passerait de 457 000 en 1981 à 433 000 en 1996 et à 419 000 en 2001, soit une baisse de 8,3 % en vingt ans. La C.U.Q. a fait connaître publiquement son désaccord : ses propres projections indiquent une population de 501 000 en 1996, soit une hausse de 44 000 personnes, ou 10 %, en quinze ans. La Commission croit que l'écart entre ces perspectives est attribuable à deux facteurs. D'une part, la Communauté urbaine reconnaît que ses projections sont optimistes, puisque les forces centrifuges devraient jouer encore à l'avenir, à cause des nouvelles autoroutes. Le déclin démographique de la C.U.Q. apparaît en fait inévitable. Cependant les perspectives du B.S.Q. sont fondées sur une extrapolation des migrations intramétropolitaines passées : elles paraissent trop mécaniques et exagèrent de ce fait l'ampleur de la perte démographique future de la C.U.Q. La Commission ne peut que conclure, à l'instar de la C.U.Q., à la nécessité de simulations démographiques plus approfondies.

La stagnation démographique globale rend plus âpre la concurrence entre les diverses municipalités à l'intérieur d'un même espace urbain ; le gâteau n'augmentant plus, on ne peut agrandir sa part qu'au détriment du voisin. La C.U.Q. se trouve maintenant dans cette situation face aux municipalités de la Rive-Sud de Québec. En dernière analyse l'éventuelle dépopulation de la C.U.Q. ne sera atténuée que par le redressement de la situation démographique du Québec, et les autorités municipales devraient le faire savoir aux gouvernements supérieurs.

9.4 L'évolution démographique des régions administratives du Québec

L'horizon de la région métropolitaine de Montréal et de la Communauté urbaine de Québec est également celui de toutes les régions administratives du Québec, à l'exception de celle de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue. Bien que la fécondité et les mouvements migratoires varient d'une région à l'autre, les récentes perspectives démographiques régionales du B.S.Q. indiquent (voir le tableau 3) que les diverses régions administratives suivent généralement le même pattern que l'ensemble du Québec : croissance de plus en plus lente jusqu'à la fin du siècle, puis début de la dépopulation. Si l'on excepte les deux régions périphériques (Côte-Nord et Nouveau-Québec), qui déclinent déjà à l'heure actuelle, et les deux régions dont le déclin ne surviendrait qu'après 2006 (Outaouais et Abitibi--Témiscamingue), la date du déclin varie de 1996 pour l'Estrie à 2003 pour la région du Bas-Saint-Laurent--Gaspésie.

Les variations dans la mortalité sont très légères lorsqu'on passe d'une région à l'autre. Si l'on exclut la région du Nouveau-Québec, l'écart entre la région où l'espérance de vie est la plus faible et celle où elle est la plus élevée n'atteint pas 3 %. Pour les hommes, ces deux régions sont respectivement l'Abitibi--Témiscamingue (69,4 ans en 1981) et le Bas-Saint-Laurent--Gaspésie (71,3 ans). Pour les femmes, il s'agit du Saguenay--Lac-Saint-Jean (77,0 ans) et de Trois-Rivières (79,4 ans). Ce ne sont donc pas ces variations qui expliquent les différences de croissance démographique d'une région à l'autre. Il faut se tourner du côté de la fécondité et des migrations.

Malgré la tendance à l'homogénéisation des comportements en matière de fécondité, les écarts d'une région à l'autre peuvent encore être importants. Ainsi en 1982, si on excepte toujours le Nouveau-Québec, l'écart entre la région la moins féconde (Montréal) et la plus féconde (Abitibi-

TABLEAU 3

Population des régions administratives du Québec, 1971-2006 (en milliers), selon le scénario "faible" du B.S.Q. de juin 1984

	1971	1981	1991	2001	2006	1981-2006	
						Augmentation	Migration nette (milliers)
Bas-St-Laurent--Gaspésie	233	234	248	253	253	8,0 %	- 7
Saguenay--Lac-Saint-Jean	280	301	316	318	315	4,8 %	-41
Québec	941	1 032	1 085	1 102	1 099	6,5 %	-18
Trois-Rivières	421	441	464	471	470	6,6 %	- 1
Estrie	224	239	245	244	243	1,5 %	-13
Montréal	3423	3 631	3 736	3 749	3 725	2,6 %	-110
Outaouais	243	274	294	306	309	12,9 %	8
Abitibi--Témiscamingue	147	153	164	169	169	10,7 %	-14
Côte-Nord	100	115	115	110	107	- 6,7 %	-32
Nouveau-Québec	14	18	17	16	16	- 9,1 %	- 8
TOTAL	6028	6 438	6 683	6 739	6 708	4,2 %	-235

Source: Bureau de la statistique du Québec, Perspectives démographiques régionales, Québec, juin 1984.

Témiscamingue) atteint 34 %. Cependant, même l'Abitibi--Témiscamingue est éloignée, avec sa fécondité de 1,87 enfant par femme, du seuil du renouvellement des générations. Et elle a baissé depuis. Le Saguenay--Lac-Saint-Jean se situait en 1982 tout juste derrière l'Abitibi--Témiscamingue, avec un taux de 1,83 enfant par femme. Ces taux relativement "élevés" de fécondité permettent d'ailleurs à ces deux régions de compenser en partie une importante émigration.

Mais toutes les régions, à l'exception de l'Outaouais, connaissent une migration nette négative, plus ou moins importante, non seulement à cause de la migration interprovinciale mais à cause également de la migration vers le reste du Québec. En fait, la grande région administrative de Montréal est la seule avec l'Outaouais à enregistrer un solde interne positif. Il faut noter que la première déborde largement le périmètre de la région métropolitaine de Montréal et masque de ce fait la piètre performance relative de la région métropolitaine.

La population de celle-ci non seulement se mettrait à décliner vers 1994, c'est-à-dire avant celle des diverses régions administratives, mais serait également inférieure en 2001 à ce qu'elle était en 1981, ce qui n'est pas le cas des régions administratives. Contrairement d'ailleurs à la région administrative dont elle fait partie, la région métropolitaine de Montréal a cessé d'attirer, en nombre net, des gens du reste du Québec. Elle n'est cependant pas rendue au point de perdre des gens au profit de l'arrière-pays.

À l'intérieur de ces diverses régions, des groupes particuliers peuvent se sentir plus vulnérables face aux nouvelles tendances démographiques. Ainsi deux groupes linguistiques différents, enracinés chacun dans une région, ont exprimé leur inquiétude quant aux tendances démolinguistiques qui les touchent.

9.5 L'association des anglophones de l'Estrie (Townshippers Association)

Les Cantons-de-l'Est furent d'abord colonisés par des Britanniques. En 1860, ces derniers constituaient encore la majorité de la population de la région. Mais l'arrivée des francophones et le départ des agriculteurs anglophones ont complètement transformé la situation initiale. En 1851, il y avait 38 000 anglophones dans les Cantons-de-l'Est, en 1971, seulement 50 000. L'émigration anglophone représente ici un mouvement séculaire.

La Townshippers Association souligne dans son mémoire que la dépopulation est déjà amorcée pour ce groupe, puisque le recensement de 1981 n'en dénombre que 47 000, ou 8,5 % de la population totale. En proportion cette évolution semble moins défavorable que celle qu'a connue la communauté anglophone de Montréal, mais l'Association souligne le vieillissement accéléré de la communauté anglophone de l'Estrie. Celle-ci comptait 18,5 % de personnes âgées en 1981, alors que la population de langue maternelle française n'en comptait que 8,7 %. La Commission note d'ailleurs qu'avec une telle structure par âge, la communauté anglophone enregistre certainement plus de décès que de naissances.

Si l'on considère les transferts linguistiques, les passages du français à l'anglais sont, en nombre absolu, équivalents aux passages en sens contraire. Mais en proportion, l'anglais perd du terrain : 13,6 % des anglophones emploient le français à la maison, et seulement 1,6 % des francophones parlent l'anglais à la maison.

Bref, les anglophones de l'Estrie vivent en ce moment la dynamique du déclin. Lennoxville en est un exemple : "La campagne environnante perd sa population anglophone au profit de la ville qui offre l'occasion de magasiner en anglais, d'éviter à leurs enfants des longs voyages à l'école..." La poursuite du déclin menace évidemment la viabilité des

institutions locales anglophones. L'Association réclame donc des mesures adaptées à leur situation particulière.

La Commission reconnaît que la situation démographique des anglophones de l'Estrie est difficile. Elle reconnaît également l'importance et la valeur du travail d'animation et d'organisation entrepris par l'Association des anglophones de l'Estrie. La Commission considère ce travail comme étant le meilleur gage de l'avenir de cette communauté.

L'Association revendique que "les ministères et agences gouvernementales à tous les niveaux doivent activement informer la population d'expression anglaise sur leurs services et activités" et que les gouvernements doivent faire des efforts "extraordinaires" pour trouver des candidats anglophones pour les conseils d'administration des organismes publics. Dans la mesure où de telles carences existent dans les domaines qui relèvent de la responsabilité du Québec, la Commission encourage fortement le gouvernement du Québec et les organismes qui en dépendent directement à corriger cette situation.

Par ailleurs, la Commission doit également reconnaître que les tendances lourdes de la démographie des anglophones de l'Estrie ne datent pas d'hier et ne sont guère imputables aux législations linguistiques des gouvernements québécois successifs. Dans quelle mesure l'État peut-il intervenir en matière d'évolution démographique locale, au-delà de la mise en place de certaines infrastructures urbaines ou régionales ? Il ne s'agit pas ici d'infrastructures et à l'évidence aucune mesure ponctuelle ne pourrait renverser la tendance historique. Même avec une politique de population globale, il va sans dire que la liberté de mouvement demeurera entière, de même que la liberté d'avoir ou de ne pas avoir d'enfants. L'avenir des minorités linguistiques régionales ne dépend-il pas d'abord d'elles-mêmes, que ce soit au Québec ou ailleurs dans le monde ?

9.6 La Société nationale des Québécois de l'Outaouais

La communauté francophone de l'Outaouais ne vit pas la même situation que les anglophones des Cantons-de-l'Est. En fait la proportion des francophones y a augmenté entre 1976 et 1981, comme dans le reste du Québec. Ce sont plutôt des événements récents et les perspectives d'avenir qui inquiètent Charles Castonguay et la Société nationale des Québécois de l'Outaouais. D'une part le remplacement de la clause Québec par la clause Canada dans la loi 101 pourrait favoriser l'établissement dans la région de Hull d'anglophones unilingues vivant actuellement du côté ontarien, puisque ces anglophones auront le droit d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise. D'autre part, cette éventualité sera grandement favorisée si le gouvernement fédéral maintient "sa politique d'indifférence quant à la proportion de francophones qui seront affectés aux futurs édifices fédéraux qui seront construits du côté du Québec".

Toujours selon Charles Castonguay, un accroissement substantiel du nombre de fonctionnaires anglophones unilingues travaillant au centre-ville de Hull créerait une nouvelle dynamique qui permettrait à terme à l'anglais de devenir la langue usuelle de travail au centre-ville. Cela imprimerait dans l'Outaouais une nouvelle impulsion aux transferts linguistiques vers l'anglais. La Société nationale prétend qu'à Ottawa même, la scolarisation en français n'empêche pas les transferts linguistiques du français à l'anglais, à cause de la prédominance de l'anglais comme langue de travail. La Société nationale invite le gouvernement du Québec à demander "que le gouvernement du Canada redistribue ses ministères dans la région de la capitale de façon à concentrer sur le territoire de sa composante québécoise le maximum de fonctionnaires francophones".

À défaut de connaître le nombre exact de fonctionnaires dont le transfert est prévu d'Ottawa à Hull et leur compétence linguistique, la

Commission peut difficilement en évaluer l'impact sur la vie quotidienne à Hull. La Commission invite la Société nationale des Québécois de l'Outaouais à associer à son diagnostic et à sa vision de la région de Hull d'autres intervenants, tels le Conseil municipal, la Chambre de commerce et les syndicats régionaux et locaux.

Sur le plan du principe, Douglas Fullerton, ancien président de la Commission de la capitale nationale, admet la validité d'une concentration raisonnable de fonctionnaires francophones à Hull. Ce principe a été proposé dans son rapport de 1974 sur l'aménagement et l'avenir de la région de la capitale nationale.

La Commission juge un peu prématurées par ailleurs les craintes relatives au remplacement de la clause Québec par la clause Canada. Il n'y a pas eu avant 1976 d'importantes migrations d'Ottawa à Hull ou à Gatineau et il s'est produit après 1976 une certaine émigration des anglophones de l'Outaouais, qui avaient le droit d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise. La question scolaire n'est pas le seul facteur en jeu, loin de là. Les données les plus récentes sur les mouvements migratoires indiquent toujours un solde interprovincial négatif pour la région de l'Outaouais, et on sait que les anglophones constituent une part importante des départs vers les autres provinces. L'Outaouais a toujours été une région biculturelle, et il conviendrait de se demander à l'heure actuelle s'il n'y a pas moyen de retenir une partie des partants.

10. LE QUÉBEC AU SEIN DU CANADA ET DE L'AMÉRIQUE DU NORD

Aux conséquences internes de l'évolution démographique se conjuguent les conséquences externes. De ce point de vue, deux préoccupations majeures sont régulièrement exprimées. La première a trait au poids relatif du Québec dans la fédération canadienne, la seconde à la situation du Québec en Amérique du Nord, petit îlot francophone dans une mer américaine.

10.1 Le Québec au sein du Canada

Le poids démographique du Québec au sein du Canada passera de 26,5 % en 1981 à environ 24 % en 2006, et le déclin se poursuivra après cette date. Parallèlement, les quatre provinces de l'Ouest verront leur part évoluer de 28,7 % en 1981 à environ 30 % en 2006, et l'Ontario maintiendra plus ou moins sa position. Nul doute que le centre de gravité politique suit le mouvement économique et se déplace lentement vers l'Ouest. Il semble difficile de se prononcer sur les conséquences politiques à moyen terme d'un glissement somme toute assez graduel. Selon les intentions actuelles du gouvernement canadien, la représentation québécoise à la Chambre des communes passerait de 75 sièges sur 282 à 75 sur 296 dans vingt ans. Ce glissement peut-il en lui-même remettre en cause la place du français au Canada, et plus précisément au sein du gouvernement central ? Cela ne paraît pas évident, d'autant plus qu'il s'accompagne au Québec d'un processus de francisation, processus dont le dernier chapitre est loin d'être écrit. Mais la poursuite du déclin relatif au XXIe siècle n'aurait rien de rassurant. L'important pour le moment est peut-être de reconnaître que si l'on peut atténuer ce glissement, on ne peut le stopper, et d'en tirer des leçons pour l'avenir.

En fait, le danger à moyen terme est probablement davantage économique et culturel que politique. La coexistence d'un Québec démographiquement stagnant et d'une région plus vigoureuse à l'Ouest n'augure pas bien pour le Québec, qui risque de voir partir une partie de ses jeunes plus ambitieux. Lorsqu'on embrasse tout le pays, on voit mieux comment le déclin démographique peut s'auto-alimenter par le biais de la stagnation économique, conférant ainsi au Québec une fragilité particulière. La région de Montréal serait certainement très affectée par ce cercle vicieux : lorsqu'elle se manifeste, la stagnation économique incite des Montréalais à déménager, souvent à Toronto, comme le souligne le mémoire de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est vrai qu'on peut imaginer un scénario dans lequel la population canadienne commencerait elle aussi à décroître à plus ou moins long terme : dans le dernier scénario "faible" de Statistique Canada, le déclin s'installe vers 2012. Les médias québécois y ont fait largement écho il y a quelques mois. Il s'agit cependant d'un scénario limite, dans lequel l'évolution différentielle des diverses régions n'est d'ailleurs pas très crédible. Même à cela, la région à l'ouest du Québec ne voit sa population chuter qu'après 2012, soit onze ans après le Québec et à partir d'un volume démographique presque trois fois plus important que celui du Québec. La situation particulière du Québec accroît donc les risques que véhiculera sa dépopulation.

10.2 Le Québec en Amérique du Nord

La seconde préoccupation majeure concerne la position du Québec en Amérique du Nord. Le Québec ne constituant que 2,6 % de la population nord-américaine, que peuvent être ses chances d'avenir en tant qu'entité francophone ? Cette préoccupation n'est généralement pas reliée au nouveau contexte démographique, mais plutôt au nouveau contexte technologique (télévision par câble et par satellite, jeux vidéo et ordinateurs domestiques...). Ce dernier accroît encore davantage le

rayonnement de l'industrie culturelle américaine et facilite ainsi la pénétration de la langue et de l'énorme production culturelle américaine partout en Occident et particulièrement au Québec, à la fois si proche et si réceptif. La culture française au Québec peut-elle résister à long terme à cette pression constante de la culture américaine ?

Il peut paraître paradoxal que ces craintes soient exprimées au moment où les cadres francophones, cette nouvelle garde montante, sont de plus en plus nombreux dans presque tous les secteurs de l'économie et au moment où les nouveaux immigrants sont tenus d'envoyer leurs enfants à l'école française. Rappelons que Jacques Henripin, Calvin Veltman et Garry Caldwell ont souligné devant la Commission que l'évolution démo-linguistique actuelle du Québec jouait incontestablement en faveur du français et qu'il n'y avait plus de crainte à nourrir à l'égard du caractère francophone du Québec.

Le développement actuel des moyens de communication confère cependant une nouvelle dimension au défi culturel permanent qui confronte le Québec, et la francisation du Québec ne constitue qu'une réponse partielle à ce défi. C'est la culture américaine qui est omniprésente, non la minorité anglo-québécoise déclinante. Car l'industrie culturelle américaine bénéficie à la fois d'un énorme marché intérieur, générateur de substantielles économies d'échelle, et de toutes les ressources du marketing américain. En d'autres mots, elle est devenue une industrie à vocation planétaire. Comme la télévision et le cinéma véhiculent des valeurs et des modes de vie, la question pertinente est la suivante : la nouvelle culture de masse ne sera-t-elle qu'américaine ?

Cette question ne vaut pas que pour le Québec, tant s'en faut. Même les Européens se la posent. L'hebdomadaire français Le Point y a récemment

consacré un long article ("Culture : comment résister à l'Amérique", 28 juillet 1985). On y apprend notamment que les films américains représentent 35 % du marché français, 50 % du marché italien, 60 % du marché allemand. Pour la télévision, les réseaux américains vendent des programmes déjà amortis : acheter une heure de "Dallas" coûte dix fois moins cher que de produire soi-même une émission équivalente. Ce type de situation est évidemment bien connu des Québécois. Mais les Européens recherchent des solutions possibles.

Il ne s'agit donc pas de relâcher le soutien de l'État aux diverses manifestations de la culture québécoise. Il faudrait au contraire l'élargir. Par exemple, la culture au sens large englobe la technologie. Or le Québec fait également face à un défi technologique, notamment parce que les nouvelles technologies parlent essentiellement l'américain. Une présence québécoise vigoureuse dans ces secteurs passe également par le soutien de l'État.

Mais tout n'est pas sombre dans ce tableau général. Si l'on prend un peu de recul face à ces questions, l'on se rendra compte que ce n'est pas la première fois que certains annoncent le recul inéluctable des cultures nationales devant la langue "internationale", c'est-à-dire l'anglais. Et dans la situation actuelle, il y a des chances à saisir. Admettons à la limite que "le microprocesseur, c'est la machine à vapeur" comme le répètent volontiers des prospectivistes. La machine à vapeur n'a pas nivelé les cultures nationales, elle a plutôt permis à plusieurs de ces cultures de prendre de l'expansion.

De même les nouvelles technologies de communication et de transmission de données facilitent le rapprochement des pays parlant la même langue. Si les Québecois avaient parlé à l'origine une langue, disons, finno-ougrienne, elle serait fort probablement en voie de disparition à l'heure actuelle. Mais le français demeure une des grandes langues mondiales et les relations culturelles entre la France et le Québec sont

beaucoup plus intenses qu'il y a trente ans. La liste des artistes et écrivains québécois qui font carrière avec succès en France ne cesse de s'allonger. Ici aussi l'État a un rôle fondamental à jouer.

Le nouveau contexte démographique ne facilitera cependant pas la tâche à la collectivité québécoise. L'effondrement de la fécondité québécoise et la dépopulation qui pointe à l'horizon de ce coin de pays créent une situation radicalement nouvelle, dans laquelle tous les risques sont multipliés : risque culturel, risque économique, risque technologique.

Le climat de stagnation généralisée qui risque de s'installer à cette occasion pourrait effectivement contribuer à créer un terrain propice au "transfert culturel" lent mais constant. À la suite de la dépopulation, le transfert culturel pourrait en fait représenter la seule perspective "gagnante" ; d'où la nécessité pour le Québec d'assurer ses arrières, en d'autres mots de maintenir une relève suffisamment nombreuse pour que l'espace économique et culturel québécois soit intéressant. L'importance de la jeunesse après 1960 n'a pas été pour rien dans l'essor de la création québécoise : combien de temps peuvent tenir des créateurs sans public ? Les Québécois devraient se demander si quelque chose de durable peut être construit sur une base démographique chancelante.

Assurer la stabilité du marché pour l'industrie culturelle québécoise signifie en fait accélérer l'émergence d'une société francophone multiethnique, puisque la stabilisation démographique passe forcément par une immigration plus importante. Celle-ci accroîtrait du coup la richesse culturelle du Québec. Voilà une des facettes fondamentales d'une possible réponse québécoise au défi culturel que pose l'Amérique.

11. L'INDISPENSABLE POLITIQUE DE POPULATION

11.1 De l'avalanche à la structure par âge

Tout le monde comprend la dynamique de l'avalanche. Au début, un peu de neige qui glisse sur une pente... Entre cette dynamique et celle de la structure par âge, il n'y a qu'une différence : la première se déroule presque instantanément, la seconde procède avec lenteur et met quelques décennies à éclater au grand jour et à frapper le grand public. Les deux ont en commun l'impossibilité du retour en arrière. On ne peut pas plus redresser dans l'immédiat une structure par âge qu'arrêter une avalanche. Ce point capital semble être méconnu de ceux qu'indiffère ou même que réjouit l'évolution démographique actuelle, au Québec et en Europe.

Acceptons, uniquement pour les besoins de la discussion, l'idée que l'Allemagne occidentale par exemple est "surpeuplée" et que les Allemands seraient plus à l'aise avec une population totale de 50 millions plutôt que de 60 millions, qui représente le niveau actuel. Avec les tendances présentes, cet objectif serait atteint d'ici une vingtaine d'années. Fort bien. Mais comment ferait-on à ce moment pour maintenir la population à 50 millions, puisque cette population aurait une structure par âge extrêmement défavorable (beaucoup de vieux, peu de jeunes) et qu'il faudrait alors un extraordinaire redressement de la fécondité pour empêcher le déclin de se poursuivre ? Les indifférents répondent qu'on pourrait alors ouvrir le robinet de l'immigration. Simple... mais peut-être simpliste.

La stagnation économique dans laquelle l'Amérique vit depuis le début de 1974, donc depuis plus d'une décennie, n'a pas encore entamé la confiance ambiante dans notre capacité de gestion sociale et économique et notamment dans nos possibilités d'adaptation convenable à toute évolution démographique, quelle qu'elle soit : "Si le déclin démographique

s'annonce trop important, il suffit de faire jouer l'immigration au moment opportun". C'est ici que le bât blesse, que la réalité s'éloigne de la théorie. Plusieurs pays européens encouragent leurs travailleurs immigrés à retourner dans leur pays d'origine (Turquie, Grèce, Algérie) et connaissent par conséquent une émigration nette. La montée du chômage depuis 1981 est responsable de ce retournement de situation. Or l'évolution démographique actuelle mène à une aggravation de la situation économique et ne créera aucune incitation à accueillir davantage d'immigrants. Méconnaître l'évolution de la structure par âge n'empêchera pas d'en vivre les inconvénients le moment venu.

Il est vrai que l'Europe occidentale est confrontée, comme le Sud des Etats-Unis, à la pression démographique du Tiers-Monde. Les filières de l'immigration clandestine peuvent se multiplier : les filets des économies libérales sont toujours quelque peu troués. Ce que l'avenir réserve de ce point de vue, il est encore un peu tôt pour le dire. Cependant nul ne pouvait prévoir, il y a quatre ans à peine, la montée des sentiments hostiles à l'immigration en France, et une reprise soutenue de l'immigration apparaît à l'heure actuelle extrêmement improbable, non seulement en France mais partout ailleurs en Europe.

Le Québec, quant à lui, est éloigné du Tiers-Monde et de ce type de situation : on le quitte plus facilement qu'on y arrive. Les effets négatifs de sa structure par âge et de sa stagnation démographique pourraient alors jouer pleinement. On risque de découvrir à ce moment que les résistances internes à l'immigration s'avèrent insurmontables. Dans la mesure où la sous-fécondité aggrave la situation économique, il est exclu que la dépopulation puisse alors provoquer automatiquement un regain d'immigration et un solde migratoire positif.

Si l'on veut renverser les tendances actuelles, il faudrait donc réagir avant que la dépopulation ne soit perçue comme inévitable : la fenêtre d'opportunité ne dépasse guère quelques années.

Il serait par ailleurs extrêmement hasardeux de compter sur un retournement spontané de la fécondité et des courants migratoires, ce qui signifie qu'il faut une politique explicite de population.

11.2 Les objectifs et les moyens d'une politique de population

Pour ne pas hypothéquer la vitalité économique et culturelle du Québec, la Commission est d'avis qu'il faudrait au moins transformer la perspective de dépopulation en perspective de stabilisation démographique. Aucun des témoins entendus par la Commission n'est en désaccord avec cet objectif général. À cet égard citons Jacques Légaré, du Groupe de recherche sur la démographie québécoise : "Une politique de population, c'est une politique qui devra assurer une certaine stabilisation de la population du Québec à défaut d'une croissance, parce que nous croyons que la décroissance serait négative". Il importe de souligner qu'un tel objectif ne peut être atteint du jour au lendemain. Par ailleurs, il n'est pas indispensable qu'il le soit. La population du Québec continue de croître, grâce au baby boom passé, ce qui permet de miser sur une amélioration graduelle des variables pertinentes. Plus on attendra pour réagir, cependant, plus l'effort à consentir sera important.

Une amélioration graduelle entraînerait tout de même des résultats fort différents des perspectives actuelles. Les dernières perspectives démographiques de Statistique Canada le démontrent clairement. Le scénario le plus défavorable pour le Québec, comportant une fécondité ultime de 1,35 enfant par femme et une émigration nette moyenne de 15 000 personnes par année, aboutit à une population de 6 658 000 en 2006. Le scénario du rétablissement graduel, dans lequel la fécondité remonte jusqu'à 2,1 enfants par femme en 1996 et le solde migratoire devient à peu près nul vers 1995, aboutit à une population de 7 528 000 en 2006, soit presque un million de plus.

Alors sur quels éléments peut-on asseoir une politique de population pour le Québec ? Personne ne s'est présenté devant la Commission avec un grand tableau chiffré des mesures à mettre en application et des résultats probables de ces mesures. Diverses personnes ont mis l'accent sur des aspects différents d'une éventuelle politique de population, et tout le monde n'a pas le même point de vue quant à ce qui devrait être prioritaire. Ces aspects sont au nombre de trois : on peut en effet vouloir agir sur l'émigration, l'immigration ou la fécondité ou, bien sûr, une combinaison quelconque de ces variables.

Pour les démographes, l'État devrait d'abord se préoccuper de l'émigration. Pour Calvin Veltman et Garry Caldwell, c'est la promotion de l'immigration qui offre le plus de chances de succès. Cette opinion suscite des réticences au sein du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. Enfin, l'idée d'une politique explicite de redressement de la fécondité divise profondément ceux qui se sont prononcés sur la question.

11.2.1 L'émigration

Les démographes québécois ont beaucoup insisté sur le volet "émigration", souvent négligé dans les discussions relatives à la politique de population. Or l'émigration est une composante majeure de l'évolution démographique du Québec : chaque année entre cinquante et soixante mille personnes quittent le Québec pour se diriger surtout vers les autres provinces canadiennes. N'y aurait-il pas moyen de réduire ce flux ? Pourquoi ne pas essayer d'abord de garder des gens qui sont déjà dans nos murs ? Car, comme l'indiquait Jacques Henripin : "Ceux-là sont déjà adaptés; il y a tout bénéfice de les garder, si possible."

Dans ce domaine tout reste à faire, selon Jacques Légaré : "Alors que l'on investit des millions de dollars pour attirer les immigrants, rien

ou presque, n'est fait pour retenir au Québec les émigrants potentiels." Il s'ensuit un sérieux déséquilibre dans les actions gouvernementales, du point de vue de l'efficacité démographique : "L'excédent d'émigration vers le reste du Canada annule l'impact recherché par la politique axée sur l'immigration internationale... Les entrées et les sorties représentent globalement pour le Québec au-delà de 100 000 personnes. Or le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration ne s'intéresse qu'à 20 000 d'entre eux. Il y a là un problème."

Ce problème, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration ne l'ignore pas. Dans le document définissant le niveau d'immigration pour 1985, il prône la définition d'une politique migratoire : "Cette politique migratoire, beaucoup plus englobante qu'une politique d'immigration seule, chercherait à mieux comprendre et à intégrer l'ensemble des mouvements migratoires du Québec."

Mais pour agir sur l'émigration, il faudrait connaître les motifs des départs. Jacques Légaré a révélé aux membres de la Commission qu'aucune enquête n'a encore été menée auprès de ceux qui ont quitté le Québec pour s'installer ailleurs au Canada. (Cela serait possible à partir du fichier de l'assurance-maladie ou des allocations familiales). Nous connaissons certaines caractéristiques objectives des émigrants, ils sont majoritairement anglophones et ont généralement moins de quarante ans, mais nous ne savons pas de façon précise pourquoi ils ont décidé de partir. En d'autres mots, les données disponibles ne permettent pas de connaître la proportion des émigrants qui auraient préféré rester au Québec. Dans ces conditions chacun est réduit à des hypothèses, qui seront fonction de sa lecture de la réalité québécoise.

Par exemple Jacques Henripin se demande si certains assouplissements à la loi 101 dans les domaines de l'accès à l'école anglaise et de l'affichage accompagnés d'un enseignement bien plus efficace du français dans les écoles anglaises ne peuvent pas réduire l'ampleur de l'émigration

anglophone. Une enquête auprès d'émigrants récents pourrait par ailleurs révéler des facteurs insoupçonnés, sur lesquels il serait peut-être possible d'agir.

Calvin Veltman se montre quant à lui fort sceptique à ce sujet : il estime qu'on ne peut pas vraiment réduire la partie de l'émigration anglophone qui relève de motifs culturels, au sens large. Il souligne par contre que l'intégration des immigrants au milieu francophone est une mesure efficace de réduction de l'émigration des allophones, idée reprise d'ailleurs par le Ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration devant la Commission. Mais si tel est le cas, on peut en déduire que la généralisation du "droit à la connaissance du français" agirait également comme un frein à l'émigration. N'oublions pas qu'il y a, au Québec, 175 000 allophones qui ne connaissent pas le français.

La Commission note qu'au-delà de la question linguistique l'émigration et l'immigration sont des phénomènes apparentés, puisqu'ils se déroulent au même moment dans une même société. Tous ont souligné l'importance du facteur économique. Or si la situation économique s'améliore, cela influence à la fois l'émigration (qui diminue) et l'immigration (qui augmente). Peut-on alors vraiment séparer les deux, exception faite de l'émigration culturelle ? Tout ce qui peut contribuer à réduire l'émigration a de fortes chances de faciliter l'immigration. Mais la politique de l'immigration ne peut-elle pas avoir une certaine marge d'autonomie ?

11.2.2 L'immigration

Deux questions se posent au sujet de l'immigration. Quel en est l'impact économique ? Et ne représente-t-elle pas un danger pour l'équilibre linguistique au Québec ? Presque tous les témoins qui se sont intéressés à cette dernière question ne manifestent aucune inquiétude à ce sujet. Même dans l'éventualité d'un équilibre migratoire, la proportion de francophones au Québec pourrait continuer de croître. S'appuyant sur ses travaux, Calvin Veltman en arrive à cette conclusion : "Étant donné l'émigration continue des anglophones, nous pouvons facilement accueillir davantage d'immigrants avant que la proportion de francophones ne diminue dans la région de Montréal, ce qui nous permettrait d'attendre plus sereinement la francisation des Québécois fils et filles d'immigrants... L'option immigration suivie de la francisation n'est pas à rejeter." L'argument principal contre une politique d'immigration plus ambitieuse ne se situe donc pas de ce côté, mais plutôt du côté économique.

Avec la politique actuelle, l'immmigration est en effet subordonnée à la conjoncture économique : "La politique d'immigration continuera à l'avenir d'être influencée dans ses objectifs démographiques par une lecture conjoncturelle de la situation socio-économique du Québec."[19] Cette approche semble exclure l'idée que l'immigration puisse jouer un rôle moteur dans l'activité économique. Nous nous trouvons alors dans une sorte de cercle vicieux : si l'on attend que se développent des pénuries de main-d'oeuvre pour accueillir davantage d'immigrants, on risque d'attendre longtemps puisque l'évolution démographique en cours ne peut qu'aggraver les choses.

Mais on ne peut écarter du revers de la main l'idée que des immigrants en plus grand nombre puissent contribuer par leur dynamisme et leur demande globale à imprimer un élan nouveau à l'activité économique,

surtout dans le contexte actuel de stagnation démographique (selon Gary Caldwell, c'est même une condition nécessaire). Après tout, l'Amérique n'est-elle pas fille de l'immigration ? Et ce n'est pas pour rien que les États-Unis hésitent tant à endiguer le flux constant de l'immigration clandestine.

D'ailleurs le débat sur l'impact de l'immigration clandestine s'amplifie aux États-Unis. Il est en effet loin d'être évident que l'immigration clandestine a un effet négatif sur la situation générale de l'emploi chez les Américains. Par exemple l'économiste Thomas Muller, qui a récemment analysé l'impact de l'immigration en Californie, a découvert que le taux de chômage des Noirs californiens n'en avait pas été augmenté. De plus, selon Muller, l'arrivée d'un nombre important de travailleurs au bas de l'échelle permet à ceux qui y sont déjà de gravir plus rapidement les premiers barreaux[20].

Devant la Commission le Ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration n'a d'ailleurs pas rejeté totalement l'idée d'une certaine hausse autonome du nombre d'immigrants admis au Québec... à la condition que leurs chances de rester ici soient bonnes. Un niveau de 30 000 immigrants (au lieu de 14 600 en 1984 et d'un nombre prévu de 17 000 pour 1985) a même été évoqué. Rappelons que la moyenne annuelle de l'immigration internationale au cours de la période 1972-1976 fut de 27 000 et de 19 000 pour la période 1977-1981.

La Commission désire souligner les points suivants. Il est plus facile d'augmenter l'immigration internationale que les entrées en provenance des autres provinces canadiennes, puisque les candidats à l'immigration ici sont plus nombreux que le nombre d'immigrants acceptés.

Par ailleurs la politique d'immigration fait une nette distinction entre les trois catégories d'immigrants (indépendants, famille, réfugiés). La

catégorie des indépendants représente l'immigration économique, c'est-à-dire ceux qui viennent ici parce qu'un emploi les attend. Mais l'immigrant doit gagner sa vie, quel que soit son statut. En 1984, 55 % des immigrants de la catégorie des réfugiés étaient des travailleurs, et même dans l'immigration familiale, il y avait 33 % de travailleurs. Chez les indépendants, la proportion des travailleurs ne dépassait pas 52 %. En fait ces derniers étaient, en nombre absolu, moins nombreux que les travailleurs dans les deux autres catégories ! Donc on accueille déjà des travailleurs sans savoir s'ils vont bien se débrouiller sur le marché du travail.

Tout n'est pas forcément facile pour ces derniers. Selon le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, "les réfugiés et les immigrants de la catégorie de la famille qui cherchent à se joindre au marché du travail semblent éprouver certaines difficultés à se trouver un emploi et à le conserver... On sait, grâce au suivi d'une cohorte de réfugiés indochinois arrivés en 1979-1980, qu'ils rencontrent des problèmes sérieux d'absorption sur le marché du travail." Il convient cependant de noter que la récession de 1981-1982 a été très difficile pour plusieurs catégories de travailleurs, et pas seulement pour les immigrants. Finalement la question est de savoir si ces difficultés sont temporaires ou permanentes. L'expérience historique n'incline pas au pessimisme.

Aujourd'hui la situation économique est meilleure. Le solde migratoire s'est d'ailleurs nettement amélioré. Dans ce contexte, devons-nous vraiment redouter une hausse de l'immigration ? Supposons, par exemple, que l'on passe de 15 000 à 30 000 immigrants par année, en maintenant l'importance relative de chaque catégorie : cela peut se faire en acceptant des candidats qualifiés qui n'ont pas de garantie d'emploi et en élargissant les critères de l'immigration familiale. Il en résulterait un nombre supplémentaire de 6 700 travailleurs immigrants par année, alors que le nombre de gens employés au Québec s'élève à 2 800 000. Il s'agit donc d'un flux pour le moins modeste.

Ce doublement de l'immigration représente une hypothèse limite. C'est ce qui permettrait au Québec d'équilibrer ses échanges migratoires dans l'hypothèse où le nombre d'émigrants ne pourrait être réduit. Cette hypothèse ne semble pas totalement vraisemblable. En tout cas une simple réduction de 10 % dans le nombre d'émigrants autoriserait une augmentation nettement moins rapide du nombre d'immigrants. À 22 500 immigrants par année, le Québec réaliserait la même performance que le Canada, en termes relatifs.

Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration s'est fixé comme objectif à court terme "le maintien d'un solde international positif". Dans la situation démographique actuelle du Québec, cet objectif paraît très modeste, d'autant plus qu'il ne requiert aucun effort particulier : le Québec a traditionnellement un solde international positif. La Commission ne croit pas, quant à elle, que l'objectif d'un équilibre entre l'immigration et l'émigration soit extravagant. Il suppose évidemment une volonté politique. Vouloir dépasser ce seuil, c'est-à-dire atteindre de façon permanente un surplus migratoire pour le Québec, paraîtrait par contre un peu téméraire au regard de l'expérience historique. La Commission tient cependant à ajouter qu'une telle situation serait avantageuse pour le Québec. Quant à des objectifs beaucoup plus ambitieux, comme celui avancé par Gary Caldwell (50 000 immigrants par année), ils ne peuvent pas être endossés à court terme. Pour ce faire, il faudrait au préalable un très large débat au sein de la société québécoise.

La Commission souhaite que ce débat ait lieu. Mais déjà des individus et des organismes ont pris position. Pour Jean-Paul L'Allier, les enjeux de la situation actuelle sont limpides : "Il faudra bien imaginer un jour que ce pays ne pourra se bâtir sans l'apport systématique et de plus en plus substantiel des nouveaux Québécois. Nous avons besoin d'eux, nombreux."[21] De même le Conseil du statut de la femme est

conscient de la fragilité démographique du Québec et souhaite dans son mémoire un effort accru en matière d'immigration : "Le Conseil serait favorable à ce que le Québec adopte une politique d'immigration plus ouverte et plus audacieuse que celle retenue pour l'année 1985 (17 000 immigrants)... Il n'est pas prouvé que la limite optimum acceptable soit atteinte."

Le Conseil du statut de la femme est conscient du fait qu'une partie de l'opinion publique est très réticente à l'égard de l'immigration. Mais il convient de réagir : "Il faut à tout prix combattre les craintes qui circulent, d'une part, chez les intellectuels à savoir que le Québec pourrait ainsi perdre de son poids linguistique au Canada... D'autre part, certains partagent la peur que la population immigrante "vole leur job". Pourtant des études sérieuses ont démontré que leur apport stimulait largement l'économie."

Notons que ces attitudes ne sont pas limitées au Québec. Un sondage récent effectué pour l'hebdomadaire Time a révélé que 56 % des Américains jugeaient trop élevé le nombre d'immigrants légaux que leur pays accueille chaque année. Mais les États-Unis continuent d'accueillir un nombre élevé d'immigrants, légaux et illégaux.

Dans le domaine de l'immigration et plus généralement dans tout le débat démographique, il convient d'éviter les extrêmes, c'est-à-dire le "tout ou rien". Bien sûr, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration a raison d'affirmer que "l'immigration ne peut constituer une panacée à la faible croissance démographique car il faudrait des volumes annuels trop élevés...". Mais Gary Caldwell a également raison d'affirmer qu'on "ne peut pas influencer suffisamment la natalité par intervention étatique pour éviter de cette seule façon le déclin démographique". La Commission estime qu'il n'y a pas à choisir entre l'un ou l'autre, mais qu'il faut au contraire utiliser tous les leviers possibles à l'intérieur d'une politique démographique globale.

Il est facile en fait de montrer que l'amélioration du solde migratoire et le redressement de la fécondité ne s'opposent pas, mais doivent se compléter si l'on veut atteindre la stabilité démographique. Ainsi on ne peut pas compter seulement sur le volet "fécondité" : avec l'émigration nette passée, il faudrait une fécondité d'environ 2,3 enfants par femme pour éviter à long terme une dépopulation. C'est presque impensable. Mais on ne peut pas davantage compter uniquement sur l'immigration. Avec la fécondité actuelle, il faudrait éventuellement une immigration nette annuelle de 40 000 personnes pour éviter la dépopulation, soit un nombre d'immigrants supérieur de 70 000 au nombre actuel, si le taux de rétention est de 67 %. C'est également impensable : toutes proportions gardées, aucun pays au monde ne se rapproche d'une telle performance.

Ces chiffres donnent une idée de l'ampleur du défi démographique auquel est confronté le Québec. Quelle que soit la façon dont on le considère, il y a une conclusion qui ressort : sans amélioration notable de ses échanges migratoires et sans remontée significative de sa fécondité, le Québec est condamné à la dépopulation.

11.2.3 La fécondité

Plusieurs intervenants reconnaissent qu'il serait souhaitable que la fécondité québécoise s'élève au niveau du remplacement des générations, soit 2,1 enfants par femme. Mais de là à promouvoir des politiques de redressement de la fécondité, il y a une marge importante. Cette question suscite en fait beaucoup de controverses et la Commission a entendu à ce sujet une gamme très variée d'opinions.

Certains, dont Calvin Veltman, estiment que l'État n'a même pas à intervenir dans ce domaine très privé, qui est une question de choix personnels. D'autres souhaitent une politique familiale mais uniquement pour

des raisons d'éthique sociale, et non pas pour stimuler la natalité : les congés de maternité, les garderies, une fiscalité moins lourde pour les familles, tout cela peut se justifier au nom d'une plus grande justice pour ceux qui ont des responsabilités familiales et n'entraîne pas forcément une hausse des naissances. Tel est l'avis du Groupe de recherche sur la démographie québécoise et de la Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ).

Certains réclament non seulement ce type de mesures, qui constituent une sorte de minimum vital pour les familles, mais aussi des mesures spécifiques pour les familles ayant plus de deux enfants, par exemple une majoration substantielle des allocations familiales. Jacques Henripin est de ceux-là. Pour lui une politique nataliste est nécessaire.

Quant au Conseil du statut de la femme, il croit que "le niveau actuel de fécondité est, en partie du moins, le résultat de conditions de vie désavantageuses pour les femmes. Si l'État améliorait leur situation en respectant certaines conditions, on y verrait peut-être des effets sur le taux de fécondité." Pour le Conseil, il ne s'agit pas seulement d'augmenter l'aide financière accordée à ceux et celles qui ont des responsabilités familiales mais aussi de permettre aux mères de mieux concilier maternité et travail rémunéré. Il s'oppose par contre, tout comme la COFAQ, à la modulation des allocations familiales en fonction du rang de l'enfant (personne n'a cependant prétendu qu'une telle mesure serait suffisante à elle seule pour régler le problème).

Ces profondes divergences de vues expliquent peut-être que le débat ne soit pas très avancé. Le document gouvernemental d'avril 1984 (L'évolution de la population du Québec et ses conséquences) avait renvoyé toute la question de la politique familiale au futur Livre vert sur la famille. Or, comme l'a rappelé Jacques Henripin, ce Livre vert (Pour

les familles québécoises), publié en octobre 1984, ne définit pas une politique familiale concrète : on a voulu attendre les résultats des consultations régionales qui en ont suivi la publication.

La Commission ne prétend pas trancher tout ce débat, qui est loin d'être terminé, puisqu'il y a des expériences en cours en Europe. Elle reconnaît que la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a le mandat principal dans ce domaine. Elle reconnaît également que le nouveau ministre délégué à la Famille a annoncé son intention de dévoiler cet automne la politique familiale du gouvernement actuel. Cela dit, la Commission de la culture fait siennes les observations suivantes :

Premièrement, la collectivité québécoise ne peut pas se désintéresser d'un aspect si fondamental de la vie sociale et dont les conséquences pour l'avenir sont évidentes.

Deuxièmement, l'écart entre le nombre d'enfants que les femmes disent souhaiter et qu'elles ont en réalité est tel qu'une politique de soutien de la fécondité n'a aucunement besoin d'obliger quiconque à avoir un ou des enfants. L'État n'a pas à s'immiscer dans la vie privée des hommes et des femmes, mais il doit contribuer à éliminer ou atténuer les obstacles qui les empêchent de réaliser leur désir d'enfants.

Troisièmement, le verdict des experts sur l'efficacité des politiques natalistes en Europe n'est pas unanime. Certains chercheurs qui ont analysé de près les politiques européennes de fécondité sont portés à conclure que l'État peut avoir une certaine influence sur la fécondité. C'est notamment le cas de Jean-Claude Chesnais, chercheur à l'Institut national d'études démographiques (Paris)[22], et de Gérard Calot, qui en est le directeur actuel. Celui-ci a déclaré récemment : "Le remplacement des générations est un objectif à la portée des gouver-

nements"[23]. Quoi qu'il en soit, les dangers de ne pas permettre aux Québécois d'avoir le nombre d'enfants qu'ils souhaitent sont clairs et relativement imminents.

Quatrièmement, une politique de fécondité qui se voudra efficace pourrait s'avérer coûteuse, financièrement (ce que Jacques Henripin a souligné) et politiquement. Les obstacles matériels à la fécondité sont assez évidents : ils sont liés d'une part aux coûts que représentent aujourd'hui les enfants et, d'autre part, à la difficulté de concilier les responsabilités parentales et la présence sur le marché du travail. Plusieurs enquêtes, menées au Québec et en France, ont montré l'importance bien réelle de ces obstacles. On ne pourra pas les atténuer de façon significative sans injecter des sommes importantes dans une éventuelle politique familiale, qu'il s'agisse d'améliorer les congés de maternité, le financement public des frais de garde ou les prestations familiales. Mais l'avenir du Québec est peut-être à ce prix.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La situation démographique actuelle du Québec est sans précédent. Si la fécondité et les mouvements migratoires demeurent ce qu'ils sont, la population du Québec commencera à décliner au début du siècle prochain. Or les facteurs structurels qui pèsent sur la fécondité vont accentuer leur pression. Rien ne permet d'espérer soit une reprise spontanée significative de la fécondité, soit un renversement durable des bilans migratoires.

En Amérique du Nord, cette conjugaison de sous-fécondité et d'émigration est particulière au Québec. Ni le reste du Canada ni les États-Unis, qui connaissent tous les deux des bilans migratoires très favorables, ne font face aux mêmes perspectives. Cette situation particulière ne peut qu'affaiblir davantage à terme la position du Québec.

Cette tendance à la dépopulation s'accompagne d'un vieillissement accéléré de la population québécoise. Ayant l'une des populations les plus jeunes de l'Occident il y a peu de temps, le Québec en comptera l'une des plus vieilles dans une trentaine d'années, si rien ne change. Le vieillissement ne constitue pas en soi un obstacle incontournable. Mais la conjugaison de la dépopulation et du vieillissement s'avérera très désagréable sur les plans économique, social et culturel.

La dépopulation signifie la contraction de l'ensemble des marchés. Mais les effets négatifs de la dénatalité et de l'émigration se feront sentir bien avant le début du déclin démographique, par le biais notamment des marchés que touche de plein fouet la réduction du nombre de jeunes adultes. Que ce déclin démographique doive se traduire par une stagnation économique et donc par une âpreté inédite dans les conflits portant sur la répartition sociale de la richesse collective est une hypothèse trop vraisemblable pour ne pas commander l'attention des gouvernements.

Mais il n'y a pas que le pain et le beurre. Le déclin démographique et économique risque de saper la vitalité culturelle de cette société distincte qu'est le Québec, surtout à une époque où la présence de la culture populaire américaine n'aura jamais été si forte, ici et en Europe. La société québécoise de demain sera-t-elle une société de créateurs ou de traducteurs ?

Il est ironique que ces perspectives apparaissent au moment où l'évolution démolinguistique du Québec joue incontestablement en faveur du français. Avec la loi 101, l'école française a commencé à intégrer les jeunes allophones et une nouvelle dynamique linguistique est à l'oeuvre dans le secteur économique. Il y a là, du point de vue démographique, une chance à saisir puisque l'immigration ne peut plus être considérée comme un facteur d'instabilité linguistique. En fait elle concourt maintenant à la nouvelle définition du Québec, qui émerge lentement : société francophone multiculturelle.

L'immigration doit être partie prenante de toute politique de population. Celle-ci est indispensable si l'on veut modifier la pente démographique actuelle du Québec. Cette politique doit agir sur trois facteurs : la fécondité, l'émigration et l'immigration. Aucun de ces facteurs ne peut à lui seul transformer la perspective de dépopulation en perspective de stabilisation démographique.

La fécondité n'est pas du ressort de la Commission de la culture. La Commission estime néanmoins qu'un débat sur le redressement de la fécondité québécoise s'impose, et s'impose rapidement. Une politique dans ce domaine constituerait l'un des deux piliers d'une politique globale de population.

L'autre pilier d'une telle politique concernerait l'émigration et l'immigration. La Commission croit qu'il faut agir à la fois sur l'une et sur l'autre : Il faut réduire la première et accroître la seconde.

On ne sait pas en ce moment comment réduire l'émigration et on connaît mal les coûts transitoires d'une immigration plus importante. Il est clair cependant que le Québec ne peut s'en remettre au laissez-faire démographique pour éviter le déclin de sa population vers la fin du siècle.

La Commission de la culture recommande que :

1. **Le Québec se dote d'une politique de population explicite, visant entre autres à prévenir le déclin de la population québécoise. Cette politique comporterait deux volets : celui de la fécondité et celui des migrations.**

2. **Le volet "migration" de la politique de population fixe comme objectif le maintien en longue période d'un équilibre entre l'immigration et l'émigration, c'est-à-dire un solde migratoire nul.**

Afin d'atteindre l'objectif d'un solde migratoire nul, le champ de responsabilité du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration doit embrasser l'ensemble des phénomènes pertinents, et non seulement l'immigration internationale.

La Commission de la culture recommande que :

3. **Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration intègre dans ses préoccupations les diverses composantes des mouvements migratoires et que la loi constitutive de ce ministère soit modifiée pour inclure un article 4.1 se lisant comme suit :**

4.1 Le ministre est également responsable de l'analyse, de la planification et de la coordination des politiques gouvernementales qui influent sur les mouvements de population entre le Québec et l'extérieur, en tenant compte des besoins démographiques, économiques et socio-culturels du Québec.

Une des lacunes dans nos connaissances, signalée à la Commission dans le cadre de sa consultation générale, concerne notre ignorance de la dynamique psychologique de l'émigration. Quelles sont les raisons réelles qui amènent un chef de famille ou un individu à quitter le Québec ? Quel pourcentage des départs découle d'une décision prise ailleurs, par les dirigeants d'une entreprise par exemple ? La nature de cette dynamique du départ change-t-elle au cours des années ? Avant tout, quels sont les critères majeurs susceptibles d'influencer les émigrants potentiels au cours des quinze prochaines années ?

La Commission de la culture recommande que :

4. Dans le cadre de son mandat élargi, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration entreprenne une étude approfondie du phénomène de l'émigration et élabore par la suite une politique visant à freiner l'émigration.

Il n'est pas réaliste d'établir à l'avance et dans l'absolu le nombre d'immigrants à accueillir. Ce nombre est à la fois fonction de l'objectif fixé et de l'évolution de la situation. Pour la Commission, l'objectif doit être d'atteindre en moyenne annuelle un solde migratoire nul. Mais il y aura de bonnes et de mauvaises années. Comme on peut espérer quelque résultat de la politique relative à l'émigration, on peut pour le moment fixer à la politique de l'immigration l'objectif de réduire de moitié le déficit migratoire. Par exemple, si le déficit

migratoire de 1986 était de 10 000 personnes, le nombre d'immigrants fixé pour 1987 devrait être haussé de 5 000 personnes relativement au niveau de 1986. Par contre, si le déficit était beaucoup plus faible, cela signifierait que la situation économique est plutôt favorable ; on pourrait alors viser un solde migratoire légèrement positif, ce qui permettrait de compenser pour les années où il serait très difficile d'atteindre le solde nul. On ne peut en effet totalement se soustraire aux aléas de la conjoncture économique.

La Commission de la culture recommande que :

5. **Le Québec augmente le nombre d'immigrants qu'il accueille, l'objectif opérationnel étant de réduire chaque année de moitié le déficit migratoire de l'année précédente. En l'absence de toutes les données pertinentes, la Commission n'affirme pas catégoriquement mais suggère que cela est possible en élargissant les critères de l'immigration familiale et en accordant la préférence aux candidats qualifiés.**

Les enjeux de la politique de population et de son volet migratoire ne sont pas suffisamment connus et compris par l'ensemble des Québécois. Afin de sensibiliser l'opinion publique à ces questions, la Commission de la culture recommande que :

6. **Le Bureau de la statistique du Québec dépose à l'Assemblée nationale en mai de chaque année un document portant sur "La situation démographique du Québec en...", qui ferait le point sur l'année écoulée; que le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration y dépose au même moment le document annuel de consultation sur "Les niveaux d'immigration pour l'année..." et qu'un débat restreint ait lieu à l'Assemblée nationale sur les orientations et l'exécution de la politique de population.**

L'accueil que réservent les Québécois aux nouveaux venus et l'esprit d'ouverture qu'ils manifestent à l'égard des cultures étrangères deviennent des facteurs critiques lorsque le déclin démographique pointe à l'horizon. Le gouvernement du Québec doit fournir un leadership moral sur ces questions.

La Commission de la culture recommande que :

7. **Le Service de recherche du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration mette sur pied un programme d'évaluation annuelle des attitudes et des comportements des Québécois à l'égard des membres des communautés culturelles.**

8. **Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration mette sur pied, surtout à l'intérieur de la grande région de Montréal, des programmes d'éducation populaire et de marketing social concernant les avantages économiques et démolinguistiques (c'est-à-dire le multiculturalisme en français) que procurent au Québec les membres des communautés culturelles.**

Enfin, la Commission croit qu'une connaissance pratique du français constitue la meilleure garantie d'un sentiment de sécurité et d'appartenance à la mosaïque québécoise.

La Commission de la culture recommande que :

9. **Les programmes d'apprentissage du français pour les Néo-Québécois non francophones soient non seulement maintenus mais bonifiés.**

NOTES

1. Alain Monnier, "La conjoncture démographique", Population, juillet- octobre 1984.

2. Secrétariat au développement social, L'évolution de la population du Québec et ses conséquences, Gouvernement du Québec, février 1984, p. 41.

3. Jacques Henripin, La population québécoise de langue anglaise : une projection démolinguistique, 1971-2001, septembre 1984.

4. Jacques Henripin et Évelyne Lapierre-Adamcyk, La fin de la revanche des berceaux : qu'en pensent les Québécoises ?, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1974, p. 108.

5. Madeleine Rochon, "La nouvelle baisse de la fécondité au Québec : une réalité à laquelle il faudra s'adapter", Le Devoir, 4 juillet 1985, p. 7.

6. Population Reference Bureau, Population Today, avril 1985, p.10

7. Réjean Lachapelle et Jacques Henripin, La situation démolinguistique au Canada : évolution passée et prospective, Institut de recherches politiques, Montréal, 1980.

8. Calvin Veltman, L'insertion sociale des Québécois immigrés, Mémoire présenté à la Commission de la culture, octobre 1984;

   Gary Caldwell, Mémoire sur "L'évolution de la population du Québec et ses conséquences", présenté à la Commission de la culture, septembre 1984;

   Voir également : Georges Mathews, Le choc démographique, Boréal Express, Montréal, 1984, le chapitre 5.

9. Secrétariat au développement social, op. cit., p. 70.

10. André Lux, "Un Québec qui vieillit : perspectives pour le XXIe siècle", Recherches sociographiques, septembre-décembre 1983.

11. Gouvernement du Québec, Agir maintenant pour demain, une politique québécoise de sécurité du revenu à la retraite, 2e trimestre 1985;

    Régie des rentes du Québec, Analyse actuarielle en date du 31 décembre 1982, mars 1984.

12. Agir maintenant pour demain, p. 21.

13. Norman Ryder, A population Policy for Canada, mars 1985, p. 8 (Texte miméo).

14. Ricardo Vergès-Escuin, L'offre et les besoins d'architectes, Université de Montréal, à venir.

15. Marc Termote et al., L'impact de l'immigration internationale sur la croissance économique à long terme du Québec, 1951-1974, INRS-Urbanisation et ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, 1977.

16. Tam Hanh Hoang, Mémoire sur la situation de la C.E.C.M. déposé à titre personnel à la Commission de la culture. (Mme Tam Hanh Hoang est démographe à la C.E.C.M.) ; Voir également : Service de l'équipement de la C.E.C.M., Utilisation des écoles et coûts d'opération par élève en 1983-1984, mars 1984.

17. Conseil scolaire de l'île de Montréal, Prévision des populations scolaires du territoire du Conseil scolaire de l'île de Montréal, septembre 1983.

18. Katherine Macklem, "Office Boom Returns", The Gazette, 11 mai 1985, p. E-1.

19. Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, L'immigration au Québec en 1984, mars 1985, p. 183.

20. Thomas Muller, The Fourth Wave, Urban Institute, Washington, 1985.

21. Jean-Paul L'Allier, "Ces gens venus d'ailleurs", Le Devoir, 15 juin 1985, p. 9.

22. Jean-Claude Chesnais, Les conditions d'efficacité d'une politique nataliste : examen théorique et exemples historiques, congrès international de Florence, juin 1985.

23. Cité dans Population et Avenir, no 574, mai-juin-juillet 1985, p.11.

ANNEXE I

Avis de consultation

ASSEMBLÉE NATIONALE

AVIS DE CONSULTATION GÉNÉRALE

Étude de l'impact des tendances démographiques actuelles

La Commission de la culture s'est chargée d'étudier l'impact culturel, social et économique des tendances démographiques actuelles sur l'avenir du Québec comme société distincte, notamment :

1° les réactions des spécialistes au document gouvernemental:
L'évolution de la population du Québec et ses conséquences, février 1984;

2° la situation démographique de Montréal et des autres régions;

3° les politiques démographiques adoptées dans d'autres pays.

Toute personne ou tout organisme qui désire exprimer son opinion en regard de ce mandat doit soumettre un mémoire à la Commission de la culture au plus tard le mercredi 5 septembre 1984.

Le mémoire doit être transmis au Secrétariat des commissions en 25 exemplaires de format 8½ pouces sur 11 pouces (21.5 cm sur 28 cm) et être accompagné d'autant d'exemplaires d'un bref résumé de son contenu.

La Commission prendra connaissance des mémoires reçus. Elle choisira alors, parmi les personnes et les organismes qui lui ont fait parvenir un mémoire, ceux qui seront entendus.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements devront être adressés à :

Madame Marie Tanguay
Secrétuire de la Commission de la culture
Secrétariat des commissions
Hôtel du Parlement, bureau 11
QUÉBEC (Québec)
G1A 1A4

Téléphone : (418) 643-2722
Télex : 051-2216

Avis publié par le Secrétariat des commissions

Commission parlementaire

Commission de la culture

Avis public est, par les présentes, donné que toute personne ou organisme intéressé à exprimer son opinion en regard de l'étude de l'impact culturel, social et économique, des tendances démographiques actuelles sur l'avenir du Québec comme société distincte, notamment:

1° les réactions des spécialistes au document gouvernemental « *L'évolution de la population du Québec et ses conséquences* », février 1984;

2° la situation démographique de Montréal et des autres régions;

3° les politiques démographiques adoptées dans d'autres pays;

peut soumettre un mémoire à la Commission de la culture, au plus tard le 5 septembre 1984.

Le mémoire doit être transmis au Secrétariat des commissions en 25 exemplaires de format 8 ½ pouces sur 11 pouces (21.5 cm sur 28 cm), et être accompagné d'autant d'exemplaires d'un bref résumé de son contenu.

La Commission prendra connaissance des mémoires reçus. Elle choisira alors, parmi les personnes et les organismes qui lui ont fait parvenir un mémoire, ceux qui seront entendus.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements devront être adressés à: Mme Marie Tanguay, secrétaire de la Commission de la culture, Secrétariat des commissions, Hôtel du Parlement, bureau 11, Québec, QC, G1A 1A4; téléphone: (418) 643-2722, télex: 051-2216.

4918

ANNEXE II

Liste des mémoires déposés

ALLIANCE-QUÉBEC - Mémoire d'Alliance-Québec sur les tendances démographiques, novembre 1984.

ASSOCIATION DES ANGLOPHONES DE L'ESTRIE - Mémoire présenté à la Commission de la culture en réponse au document "L'évolution de la population du Québec et ses conséquences", octobre 1984.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL - Étude de l'impact des tendances démographiques actuelles, mai 1985.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC - Mémoire présenté par la Communauté urbaine de Québec, mai 1985.

CONFÉDÉRATION DES ORGANISMES FAMILIAUX DU QUÉBEC - La question de la dénatalité, notamment l'évolution de la population au Québec et ses conséquences, août 1984.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME - Réflexion sur les politiques de population, incidences de la baisse de fécondité sur la situation des Québécoises, avril 1985.

GROUPE DE RECHERCHE SUR LA DÉMOGRAPHIE QUÉBÉCOISE - Réaction du Groupe de recherche sur la démographie québécoise au document gouvernemental, "L'évolution de la population du Québec et ses conséquences", octobre 1984.

GROUPE DE TRAVAIL CANADIEN SUR LA POPULATION - Presentation to Standing Committee on Cultural Affairs, février 1985.

MADAME TAM HANH HOANG - La situation démographique de Montréal, l'exemple typique de la C.É.C.M., août 1984.

MONSIEUR GARY CALDWELL - Mémoire sur "L'évolution de la population du Québec et ses conséquences", septembre 1984.

MONSIEUR GASTON GAUTHIER - Télévision et crise, février 1985.

MONSIEUR JACQUES HENRIPIN - Mémoire à la Commission de la culture, septembre 1984.

MONSIEUR CALVIN VELTMAN - L'insertion sociale des Québécois immigrés, octobre 1985.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS DE L'OUTAOUAIS - Mémoire sur l'impact des tendances démographiques actuelles, novembre 1984.

ANNEXE III

Liste des personnes qui ont été entendues

ALLIANCE-QUÉBEC

Mme Catherine Duff-Caron
M. Royal Orr
M. William Floch

ASSOCIATION DES ANGLOPHONES DE L'ESTRIE

Mme Marjorie Goodfellow
M. David Mackenzie
Mme Cynthia Dow

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

M. Pierre Des Marais II
M. André Gamache

COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC

M. Michel Rivard

CONFÉDÉRATION DES ORGANISMES FAMILIAUX DU QUÉBEC

Mme Denise Laporte-Dubuc
Mme Huguette Tremblay
Mme Marie-Paule Gaudet

GROUPE DE RECHERCHE SUR LA DÉMOGRAPHIE QUÉBÉCOISE

Mme Evelyne Lapierre-Adamcyk
M. Jacques Légaré

GROUPE DE TRAVAIL CANADIEN SUR LA POPULATION

M. Charles Nobbe
M. Anatol Romaniuc

LE MINISTRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION

M. Gérald Godin

MADAME TAM HANH HOANG

MONSIEUR GARY CALDWELL

MONSIEUR JACQUES HENRIPIN

MONSIEUR CALVIN VELTMAN

SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS DE L'OUTAOUAIS

M. Charles Castonguay